

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES ARDENNES**

ASSEMBLEE GENERALE

DU 1^{er} AVRIL 2023

COMPTE-RENDU

L'Assemblée Générale Annuelle des Chasseurs des Ardennes s'est tenue le **SAMEDI 1^{ER} AVRIL 2023** au **75 Forest Avenue à CHARLEVILLE-MEZIERES**

L'ordre du jour statutaire est le suivant (art. 11.84 des statuts) :

- 1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2022,
- 2- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021-2022
- 3- Approbation des comptes de l'exercice 2021-2022, quitus au Commissaire aux comptes et Conseil d'Administration,
- 4- Approbation du rapport d'activités
- 5- Prix de la vignette fédérale
- 6- Frais de participation au fonctionnement du guichet unique
- 7- Prix des bracelets de grand gibier (hors sanglier)
- 8- Prix des bracelets sanglier et des taxes à l'hectares
- 9- Prix des bracelets « parcs » et « enclos »
- 10- Adhésion territoire et redevance liée à un contrat de services
- 11- Prix de l'abonnement au journal « Le Chasseur Ardennais »
- 12- Budget de la campagne 2023/2024
- 13- Mesures de gestion et dates de chasse pour la campagne 2023/2024

Le Président déclare l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes du **Samedi 1^{ER} AVRIL 2023** ouverte à 14H30

Conformément aux Statuts qui régissent notre association, une annonce légale est parue dans un journal d'annonces légales le **25 février 2023**, une convocation individuelle a été expédiée le **24 février 2023** à tous les adhérents "*territoire*" du département.

Il rappelle que les débats doivent se passer dans le calme et le respect des autres.

Avant d'aborder l'ordre du jour de l'assemblée, le Président remercie les personnalités présentes :

- Monsieur Christian VEDELAGO, Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes,
- Madame Magali JOSSE, Procureure de la République,
- Madame Else JOSEPH, Sénatrice,
- Monsieur Pierre CORDIER, Député, Vice-Président du Groupe Chasse à l'Assemblée et Conseiller Départemental représentant le Président Noël BOURGEOIS
- Monsieur Lionel VUIBERT, Député,
- Monsieur Jean-Luc WARSMANN, Député,
- Monsieur Jacky DESBROSSE, Conseiller Régional, Président de la FRC Grand Est et Président de la FDC de la Marne,
- Monsieur Christophe FRADIER, Directeur de la DDT,
- Monsieur Boris RAVIGNON, Maire de Charleville-Mézières et Président de la Communauté de Communes Ardenne Métropole,
- Monsieur Guillaume MARECHAL, Président du PNR des Ardennes et Conseiller Régional,
- Monsieur Bernard DEKENS, Président de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse,
- Monsieur Laurent FORGET, Maire de Saint-Laurent,
- Monsieur Salah CHAOUCHI, Adjoint au Maire de Charleville Mézières,
- Mesdames et Messieurs les Maires,
- Monsieur Thierry HUET, Président de la FDSEA,
- Monsieur Alexandre DAGNIAS, représentant le Directeur de la DDETSPP,
- Monsieur Frédéric DOZIERES, Capitaine de Gendarmerie, représentant le Groupement de Gendarmerie des Ardennes,
- Monsieur François PAINVIN, Chef de l'unité Service Environnement Biodiversité, Forêt, Chasse de la DDT
- Monsieur Patrice BONHOMME, 1^{er} Vice-Président du CRPF Grand Est
- Monsieur Jacques BAUDELLOT, Directeur de l'Office National des Forêts des Ardennes,
- Monsieur Xavier MORVAN, Directeur Régional de l'OFB Grand Est,
- Monsieur Paul CORPEL, représentant le Président de la FDC 02
- Mesdames et Messieurs les Présidents des associations cynégétiques,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Groupements d'Intérêt Cynégétiques,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des sociétés de chasse,

Ainsi que les sonneurs de trompe de chasse "***Le Rallye du Mont Malgré Tout***".

Il prie ceux qu'il aurait involontairement, omis de citer, ou qui ne l'ont pas prévenu de leur présence, de bien vouloir l'en excuser.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Cela n'aura échappé à personne, la chasse française est très malmenée actuellement.

La stratégie de nos adversaires est bien connue : « attaquer secteur par secteur pour mieux nous diviser ».

Ce sont : nos chasses traditionnelles et patrimoniales (les tenderies aux grives et aux vanneaux), la vénerie sous terre et à courre, la chasse du dimanche et des jours fériés, et bientôt la chasse de nuit à la hutte, ainsi que la chasse des pigeons ramiers.

Ne nous divisons pas, au contraire rapprochons-nous chasseurs ! Comprendons et défendons nos différents modes de chasse. Nous sommes toutes et tous concernés par ces attaques. Défendons une approche cynégétique et environnementale vertueuse.

Nous sommes aujourd'hui face à un totalitarisme vert avec des mouvements associatifs militantistes « anti-chasse » : (animaliste, antispéciste, végan, zaddiste...), qui veulent aller plus loin que l'interdiction de la chasse, en prônant la déconstruction de nos sociétés.

Mais, face à cette violence terrible, souvent hyper médiatisée, ces critiques permanentes, cette stigmatisation, nous avons une nouvelle force qui émerge c'est le retour d'un engouement pour la chasse. Je donne pour exemple la recrudescence des permis jeunes chasseurs qui nous donne actuellement depuis deux ans un taux de 30 % des permis ardennais, et des chasseresses avec 293 permis cette année, ce qui nous donne un pourcentage de 4 % de filles à la chasse dans les Ardennes alors que la moyenne nationale est de 2,5 %

Ces nouvelles chasseresses et chasseurs croient à nos valeurs que nous véhiculons, et j'en suis fier.

Défendre la chasse ce n'est pas participer à un combat ponctuel... c'est défendre notre mode de vie, en quelque sorte notre identité.

Avec mon Conseil d'Administration, avec tous mes techniciens et technicienne, avec toutes mes secrétaires, avec toutes mes collaboratrices et collaborateurs, nous sommes chaque jour au travail, pour mettre en place nos projets qui sont légion. Toute cette communication vous sera présentée par le Président de la Commission Communication, Jean-Marie MARTIN.

L'éducation à la nature et à l'environnement fait partie intégrante de nos missions fédérales. Depuis presque 3 ans maintenant, la Fédération s'est engagée dans un projet d'éducation à l'environnement, par la création d'un sentier ludo pédagogique sur le site même de la fédération. Ce projet, réalisé dans le cadre de l'écocontribution, et le soutien financier de l'OFB, a nécessité plusieurs aménagements. Le but étant de recréer les milieux naturels ardennais, afin de disposer d'outils pédagogiques pertinents mais également de réaliser des actions en faveur de la biodiversité. En effet... la mare pédagogique a été restaurée et, est, maintenant beaucoup plus accueillante pour la faune et la flore inféodées aux zones humides. L'espace forestier permet maintenant de parcourir un sentier agrémenter de bornes explicatives sur les différentes essences. L'espace plaine s'est vu se diversifier avec la mise en place de 120m de haies, 2 000m² de jachères fleuries, 450m² de cultures et l'installation de 3 nouvelles ruches pédagogiques. Ce nouvel outil, inauguré le 3 juin 2022, a permis d'accueillir près de 500 enfants lors de différentes animations : écoles, centres aérés ou tout public... Tous ont pu découvrir une biodiversité extraordinaire tout près de chez eux.

Ce nouvel élan a également permis de mettre en place d'autres activités, comme les sorties « brame » du cerf, organisées en partenariat avec le Parc Animalier de la Ville de Charleville-Mézières, où présentation de la biologie du cerf, écoute du brame et repas, ont rythmé la fin du mois de septembre.

L'intervention dans les écoles, le temps de midi, comme au collège Marie-Hélène CARDOT de Douzy, où une quarantaine d'élèves ont pu apprendre à reconnaître les espèces et les replacer dans leurs habitats. Nous pouvons noter également la participation à la journée régionale de plantation de haie, organisée par la FRC Grand-Est, avec l'école Saint-Louis de Vouziers, où 2 classes de CM1-CM2 ont pu planter une haie et un buisson dans le parc de l'école afin de créer des habitats pour les hérissons, les écureuils ou les oiseaux, avec la pose de 2 nichoirs en complément. Nul doute que : **la préservation de notre environnement doit passer par une sensibilisation des plus jeunes, afin de leur inculquer les bons gestes pour préserver une biodiversité, aujourd'hui bien menacée.** C'est dans cette démarche que la Fédération poursuivra son engagement, dans l'éducation à l'environnement dans les années à venir.

A travers ces projets, nous défendons les territoires de plaine, au même titre que les forêts, que les zones humides, et bien entendu tous les modes de chasses ardennais... qui sont pluriels. La diversité des territoires ardennais, offre une multitude de chasses possibles.

C'est bien, sur cette opportunité que la FDC 08 souhaite surfer, afin que chaque chasseur, puisse s'épanouir dans une chasse plurielle et non uniquement celle du tout grand gibier.

Pour cela, nous avons besoin d'agir sur plusieurs points essentiels de la gestion des populations, qu'elles soient migratrices ou sédentaires.

Nous serons vigilants à apporter notre soutien à chaque opération, visant à améliorer la qualité des populations.

Nous intervenons donc, dans l'amélioration des habitats, le renforcement de certaines populations, et la régulation des espèces prédatrices.

Tous ces points seront détaillés par Franck ARNOULD, rapporteur de la Commission Technique « petit gibier et espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ».

Parlons maintenant de tous nos oiseaux migrateurs, et nos modes de captures traditionnelles et patrimoniales.

Pour suivre le déplacement de tous nos oiseaux migrateurs, nous avons adhéré à l'Institut Scientifique National Nord Est Atlantique, plus connu sous le nom d'ISNEA, ce qui nous permet de travailler en coopération avec le pôle scientifique de la FNC.

Nous participons avec des protocoles bien précis, à des comptages sur plusieurs sites, des baguages d'oiseaux, des mises en place de balises GPS, pour le suivi des migrations. Et notre dernière nouveauté, avec la Fédération Régionale Cynégétique, c'est la mise en place d'un radar ornithologique. Ce radar nous apporte des renseignements plus précis, et nous avons accès à des données qu'aucune autre méthode d'observation nous apporte.

La connaissance, par des moyens scientifiques, doit être le fer de lance pour expliquer la chasse, et faire comprendre l'implication des chasseurs dans la biodiversité. Nous pourrions ainsi répondre à la chasse adaptative, qui arrive à grands pas. A l'heure où je vous parle, il ne fait aucun doute que les données de ces radars ornithologiques, seront la base d'une gestion moderne des populations d'oiseaux. Les points précis de nos chasses traditionnelles, de nos chasses de migrateurs, seront abordés par Loris SAVART, Jean-Marie MARTIN et Manuel POMMIER.

Pour ce qui est du grand gibier, nos populations se portent globalement plutôt bien. Nous démontrons que nous sommes capables de les maîtriser pour certaines... et les gérer pour d'autres.

Tout ceci, en collaboration avec nos partenaires agricoles et forestiers.

Tous les résultats de la saison, vous seront présentés, par le rapporteur de la Commission Grand Gibier, Roland MASSON.

Maîtriser pour mieux gérer le grand gibier. C'est le maître mot de votre fédération. Jean FRANKART, le rapporteur de la Commission Dégâts, est le mieux placé pour en parler pendant la réunion.

La loi d'indemnisation, à la demande de l'Etat, des agriculteurs et des chasseurs va changer.

Pour se faire, un protocole d'accord a été signé entre l'Etat Français et la Fédération Nationale des Chasseurs.

L'Etat était représenté par Bérangère COUILLARD, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, et Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ainsi que la Fédération Nationale des Chasseurs représentée par Willy SCHRAEN.

Dans ce cadre global, l'Etat s'engage à prendre en charge dans le cadre de ce qu'on appelle le plan de « résilience », de façon exceptionnelle, le surcoût 2022 pesant sur les Fédérations Départementales des Chasseurs, par rapport au barème 2021, surcoût dû en majeure partie à la guerre ukrainienne.

Nous avons donc déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture.

Cette aide du plan de résilience dans les Ardennes, est de 90 207 € pour une facture de 284 776 €, pour les pertes de récolte 2022. Nous avons reçu un premier versement de 70 % en décembre 2022, et le second versement des 30 % est prévu le deuxième semestre 2023. Nous avons fait le choix de régulariser tous les dossiers aux agriculteurs, en même temps.

A ce sujet, je voudrais vous dire que j'ai été très satisfait du travail que nous avons fait en commun avec les services de l'Etat, avec M. FRADIER, avec M. PAINVIN, ainsi qu'avec le monde agricole représenté aujourd'hui avec le Président de la FDSEA, Thierry HUET.

Parlons maintenant du changement du système d'indemnisation, qui se fera en trois ans, avec les aides de l'Etat qui sont de :

- 25 Millions d'euros pour 2023

- 20 Millions d'euros pour 2024
 - 15 Millions d'euros pour 2025
- Pour un total de 60 Millions en trois ans.

La dotation 2023 sera répartie entre les différentes Fédérations Départementales, sur la base de critères définis par l'Etat et la FNC.

Les critères d'obtention pour bénéficier de ce système d'indemnisation sont :

- La mise en place d'une contribution territoriale différenciée, qui devra représenter au moins 30 % des recettes affectées au paiement des dégâts dans les fédérations dont le montant des dégâts indemnisés est supérieur à 500 000 €. Ne vous en faites pas, notre Fédération est en ordre de marche, car nous avons anticipé ce nouveau système.
- La mise en place d'un système d'informations permettant de suivre les prélèvements hebdomadaires. Cela sera suivi par des Commissions Départementales et Nationales, qui se réuniront une à deux fois par an.
- La mise en place de contrats fédéraux d'agrainage dissuasif et linéaire, conformément au SDGC, qui sera revu.

C'est un accord national qui sera décliné en accord départemental.

Les différents acteurs, Etat, Instances agricoles et cynégétiques auront **si besoin un élargissement des mesures réglementaires... Si cette nouvelle loi d'indemnisation ne donne pas satisfaction dans les départements**, comme :

- Etendre la période de chasse du sanglier en mars, avril, mai, afin de mieux protéger les cultures dans des conditions fixées par le Préfet.
- Imposer dans les SDGC, vis-à-vis des prescriptions relatives à l'agrainage dissuasif linéaire, les obligations suivantes :
 - ✓ Contrat d'engagement individuel avec la Fédération Départementale
 - ✓ Uniquement agrainage linéaire et dispersé
 - ✓ La mise en œuvre de l'agrainage linéaire se fera au maximum 2 jours fixes par semaine
 - ✓ Les quantités de céréales distribuées, ne pourront pas dépasser 50 kg par 100 hectares, par semaine.

Toutes ces mesures nationales, seront déclinées dans notre département, et je vous les détaillerai dans un prochain Chasseur Ardennais, dès qu'elles seront validées.

Le plan sécurité à la chasse, va rythmer notre future saison de chasse.

Bérangère COUILLARD, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Ecologique, a présenté au nom du gouvernement un plan « sécurité ».

Que peut-on en dire ?

Déjà, et je pense que c'est la mesure la plus importante, c'est la continuité de la chasse le dimanche et les jours fériés.

C'est la mesure qui a sauvé la chasse française, et la chasse populaire. Je peux vous dire que votre Fédération s'est investie totalement pour cela.

Autre mesure... l'interdiction de l'exercice de la chasse sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants.

Pas de problème pour nous, cette mesure fait l'unanimité au sein des chasseurs.

Bérangère COUILLARD veut ajouter un volet pratique à notre formation décennale, qui serait dispensé par les Agents de l'OFB. Je demande simplement une chose, c'est que l'Etat prenne ses responsabilités, et mette les moyens financiers à la hauteur de ses ambitions.

La mise en place d'une formation obligatoire des responsables de chasse, est la question, que vous nous posez le plus souvent. De même, qui prend en charge la formation ? Qui prend en charge le coût financier ? Comment vont se dérouler ces formations ?

Suite à votre forte demande, nous allons faire une **table ronde** en fin de notre AG, pour répondre, et déjà vous éclairer sur ce que le Code de l'Environnement prévoit actuellement. Je veux absolument vous rassurer sur ce sujet.

La création d'une application numérique, permettant la possibilité de partager les espaces. Il ne faudra pas surtout oublier de prendre en compte le respect du droit de propriété.

Voici les principales mesures annoncées à ce stade des discussions avec le Ministère.

Par contre, il va falloir faire attention dans un avenir proche, car **ce plan de sécurité** ne plaît pas du tout... mais alors pas du tout, à ceux qui veulent abolir la chasse. Je pense qu'ils vont nous assaillir de PPL. (Proposition de Loi)

Et c'est déjà fait. Puisque le 6 avril prochain, l'Assemblée Nationale étudiera une proposition de loi, émanant du groupe EELV, demandant l'interdiction de tous types de chasse le dimanche.

Vous voyez, à peine le temps de s'être impliqué pour garder la chasse du dimanche, qu'une autre attaque arrive.

C'est malheureusement le lot habituel de votre fédération. Je suis, et serai toujours en première ligne pour défendre la chasse ardennaise. Sachez que je suis en communication permanente avec nos cinq parlementaires, et j'en profite pour les remercier de leur écoute attentive.

Parlons maintenant du projet venaison. En 2020, le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) et la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes, se sont associés pour lancer une étude de faisabilité, pour l'implantation d'une filière de venaison, de proximité sur le territoire. Bénéficiant des aides financières du FEADER, de la FNC et de la Fondation François Sommer, les Ardennes sont un des 7 départements en France, qui expérimentent l'implantation d'une filière de valorisation de venaison locale. L'objectif est à la fois, promouvoir et préserver le savoir-faire local des différents métiers de bouche, valoriser une consommation en circuit court, et dynamiser économiquement le territoire.

Un projet d'atelier de découpe à Charleville-Mézières est en cours, associé à Ardenne Métropole.

Ces travaux ont reçu le soutien de l'Etat, dans le cadre du plan de Relance de l'Economie, et de la Région Grand-Est. D'autres subventions devraient financer les travaux budgétisés, à plus de 2 millions d'euros. Patrick FOSTIER, en charge du projet à Ardenne Métropole, a annoncé le début des travaux en octobre 2023, pour un début d'activité prévu en septembre 2024.

En attendant, la collecte du gibier s'organise ! Avec le concours financier des fonds LEADER, gérés par le PNR des Ardennes, deux remorques frigorifiques, dédiées à la collecte du gibier, ont été acquises par la Fédération des Chasseurs des Ardennes. Ces remorques seront mises à disposition des sociétés de chasse de la zone PNR dans un premier temps, pour livrer l'atelier de découpe de gibier dans des conditions d'hygiène optimales. Ce projet a également été soutenu par le Conseil Départemental des Ardennes.

En conclusion de ce discours général,

Je vous demande d'être très réaliste... **nous devons anticiper des défis de plus en plus complexes :**

- Les dérèglements climatiques,
- Une biodiversité en souffrance,
- Des espaces de plus en plus artificiels,
- Une société fragmentée,
- Une nature confrontée à la diversification des populations,
- Une cohabitation entre chasseurs et usagers de la nature, avec un respect du droit de propriété.

Nous devons nous définir comme des acteurs de territoire avec une alliance : Chasse – Agriculture – Foresterie – Nature.

Ainsi, nous pourrions dire, que vivre la chasse comme nous la vivons est une belle aventure... Une aventure passionnelle, riche de mille plaisirs, riche de patience, riche de persévérance, riche de savoir-faire... et surtout d'humilité.

Sachons que pour mériter ce bonheur, nous avons un défi à relever : celui de sauver nos valeurs, gage d'une ruralité vivante et moderne.

Vive la chasse !

Vive les Ardennes !

Mon discours serait incomplet, si je ne remerciais pas :

- les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance, et leur implication, **tous** à leur niveau départemental et local et selon leur secteur,
- le Directeur de la fédération pour sa compétence, à suivre la politique fédérale,
- les secrétaires, les techniciens et technicienne, pour la mise en œuvre de tous nos projets, et leur dynamisme pour moderniser notre fédération,
- les agents de prévention, les agents de gardiennage et d'entretien, pour leur présence accrue sur le terrain, et au siège de la fédération.

Merci à toutes et à tous.

Intervention des sonneurs « *Le clocher de Dampierre* »

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, le Président souhaite recueillir, les avis des chasseurs sur les modalités de vote au cours de cette assemblée, dont le règlement intérieur, approuvé lors de l'assemblée générale du 31 mars 2021, prévoit, que les votes peuvent se faire à main levée.

Afin de simplifier les modalités de vote des différentes résolutions et d'éviter des dépouillements fastidieux, il propose de voter les décisions à main levée en utilisant les cartons qui leur ont été remis à l'entrée sur lesquels sont portées les voix dont ils sont les représentants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

En première résolution, il propose d'approuver dans son ensemble le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mars 2022.

VOTE DE LA RESOLUTION N°1 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Le Président passe la parole à Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN afin de présenter les comptes de la Fédération.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

M. PIERQUIN présente le rapport financier de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes pour l'exercice 2021/2022 clos au 30 juin 2022.

Il est présenté selon les normes du plan comptable général et conformément aux Statuts des Fédérations de chasseurs qui prévoient désormais une comptabilité unique.

Les chiffres qui figurent sur la présentation qui va suivre sont tous agrégés en K Euros pour une plus grande facilité de lecture.

Concernant le bilan consolidé :

Le bilan reste relativement stable avec une légère augmentation de 20 K€. Il forme un ensemble de 5 969 K€ qui se répartit de la manière suivante :

Pour l'actif :

- Actif immobilisé : 1 182 K€
- Actif circulant : 4 747 K€
- dont Disponibilités : 3 078 K€

Pour le passif :

- Fonds associatifs : 4 291 K€
- Provisions : 140 K€
- Dettes : 1 517 K€
- Dont produits constatés d'avance : 866 K€
-

Bilan consolidé 21/22 au 30/06/22

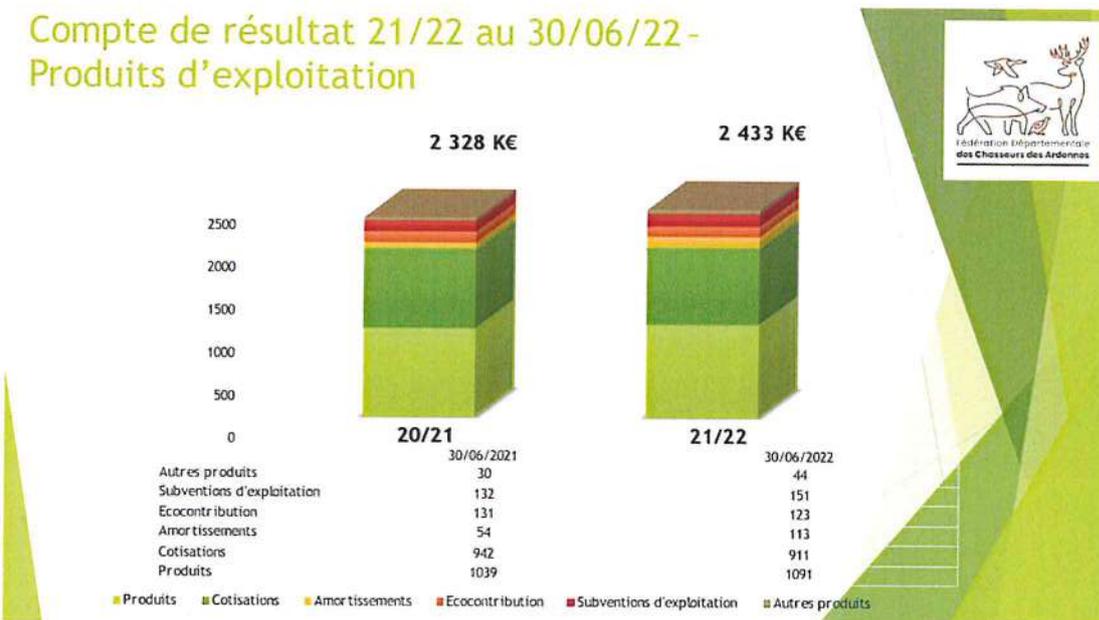
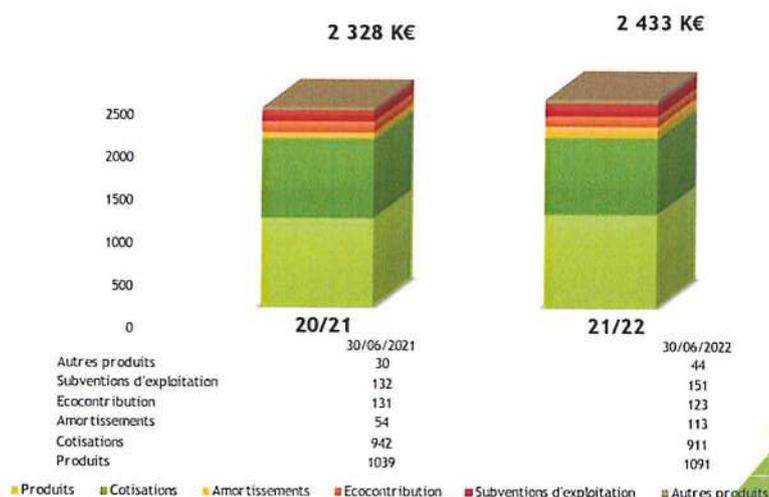
Actif (en K€)			Passif (en K€)		
	21/22	20/21		21/22	20/21
Actif immobilisé	1 182	1 202	Fonds associatifs	4 356	4 291
Actif circulant	4 787	4 747	Provisions	87	140
dont disponibilités	3 970	3 078	Dettes	1 525	1 517
TOTAL ACTIF	5 969	5 949	TOTAL PASSIF	5 969	5 949



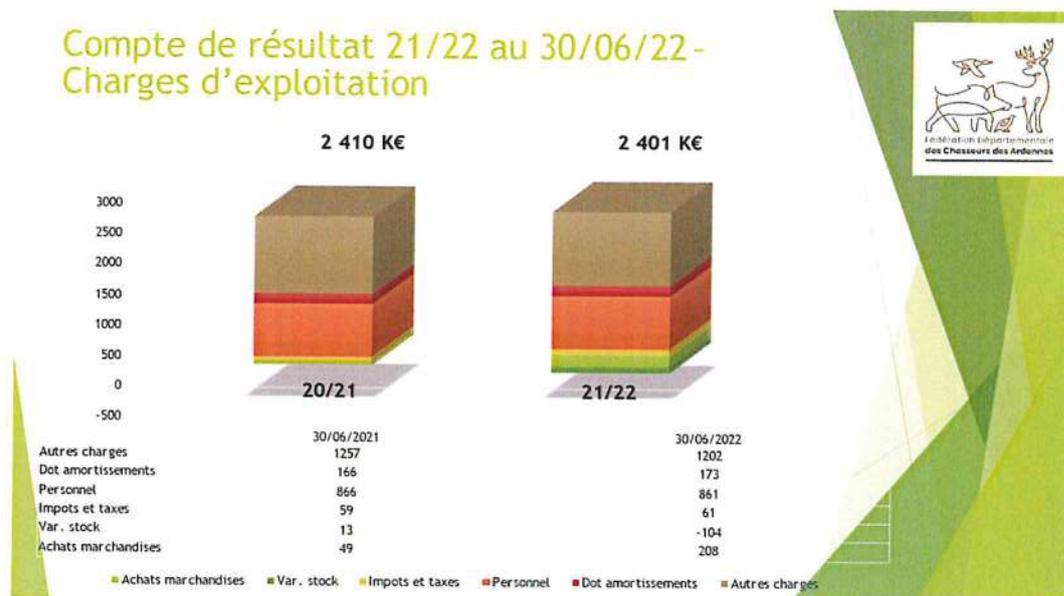
Concernant le compte de résultat :

Il faut noter une légère hausse des produits à **2 433 K€** due à l'augmentation des prestations environnementales et la fête de la Ruralité.

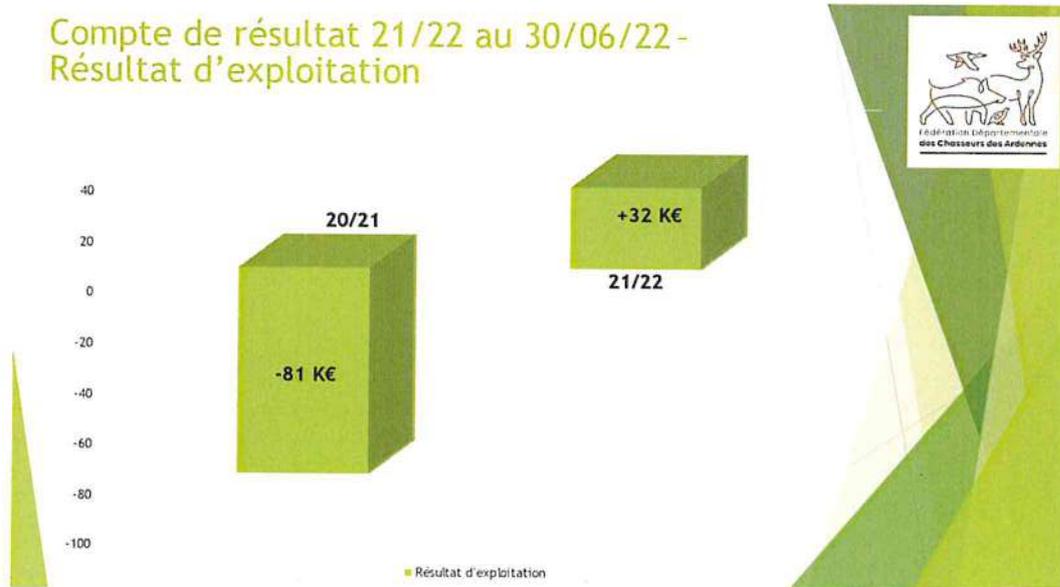
Compte de résultat 21/22 au 30/06/22 - Produits d'exploitation



Concernant les charges, l'ensemble des postes affichent une stabilité. Il faut noter tout de même que l'augmentation des « achats marchandises » est affectées à l'achat des panneaux de signalisation routiers. Cette augmentation a été compensée par une variation de stock notable de -104 K€.



Il est noté un résultat d'exploitation de +32 K€. Il est rappelé que le résultat est le fruit de la gestion quotidienne mais est fortement dépendant du montant des dégâts aux cultures. Il faut apprécier cette année que les efforts de chacun et les prévisions des montant indemnisés aux agriculteurs ont permis d'assurer un résultat équilibré.

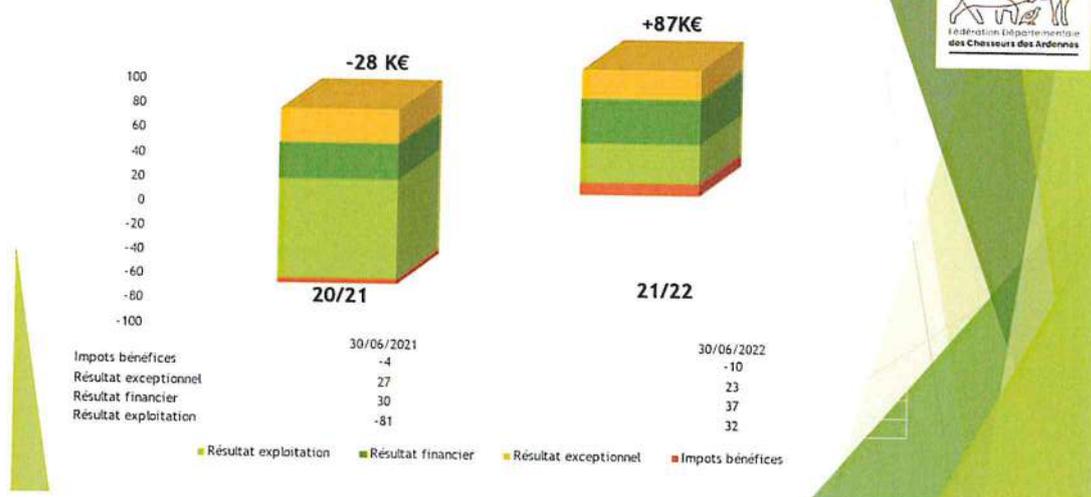


Concernant le résultat exceptionnel, il est relativement stable car il s'élève à 23 K€

Enfin, le résultat financier : celui-ci passe de 37 K€ à 30 K€ du fait de la hausse des taux d'intérêts amorcés début 2022.

Donc au final, le résultat net de l'exercice présente un bénéfice de 87 K€, plus précisément 86 892,95 euros.

Compte de résultat 21/22 au 30/06/22 - excédent /insuffisance



Le Président remercie Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN pour la clarté de son exposé concernant le rapport financier.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 de plus 86 893 euros aux comptes de report à nouveau.

VOTE DE LA RESOLUTION N°2 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Le Président donne la parole à Madame POUYDESSEAU, Commissaire aux comptes, pour la présentation de son rapport.

Présentation par Madame POUYDESSEAU :

- du rapport spécial sur les conventions
- du rapport général sur les comptes annuels

Les rapports sont joints en annexe

L'assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes 21/22 et donne ainsi quitus au Commissaire aux comptes et au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 21/22.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

VOTE DE LA RESOLUTION N°3 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Intervention des sonneurs « **Le Point du Jour** »

RAPPORT D'ACTIVITE DU DIRECTEUR

Pour le rapport des activités fédérales, il a été distribué en début d'Assemblée Générale sous une nouvelle forme imprimé. Le Président en a d'ailleurs fait mention dans son discours d'accueil. Ce document sera distribué tout au long de l'année au gré des rencontres et rendez-vous avec les actuels et futurs partenaires. Il pourra également être retrouvé en téléchargement sur le site internet.

Le rapport d'activité 2022 est joint en annexe.

Quant aux rapports des Commissions, ils ont été diffusés cette année sous un format vidéo d'environ 5 minutes chacune. Les films sont diffusés lors de l'Assemblée selon l'ordre suivant :

- Roland MASSON, Président de la Commission Grand Gibier
- Franck ARNOULD, Président de la Commission Petit Gibier
- Jean FRANKART, Président de la Commission Dégâts de gibier
- Loris SAVART, Président de la Commission Migrateurs
- Jean-Marie MARTIN, Président de la Commission Communication et Formation

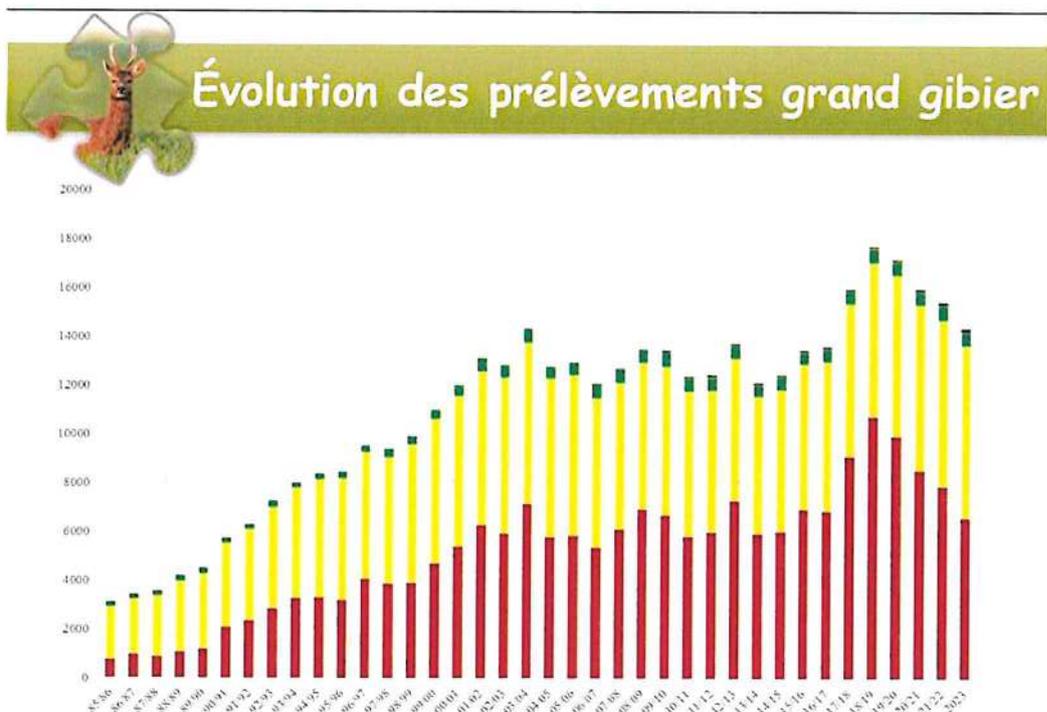
RAPPORT COMMISSION GRAND GIBIER

« Mesdames, Messieurs,

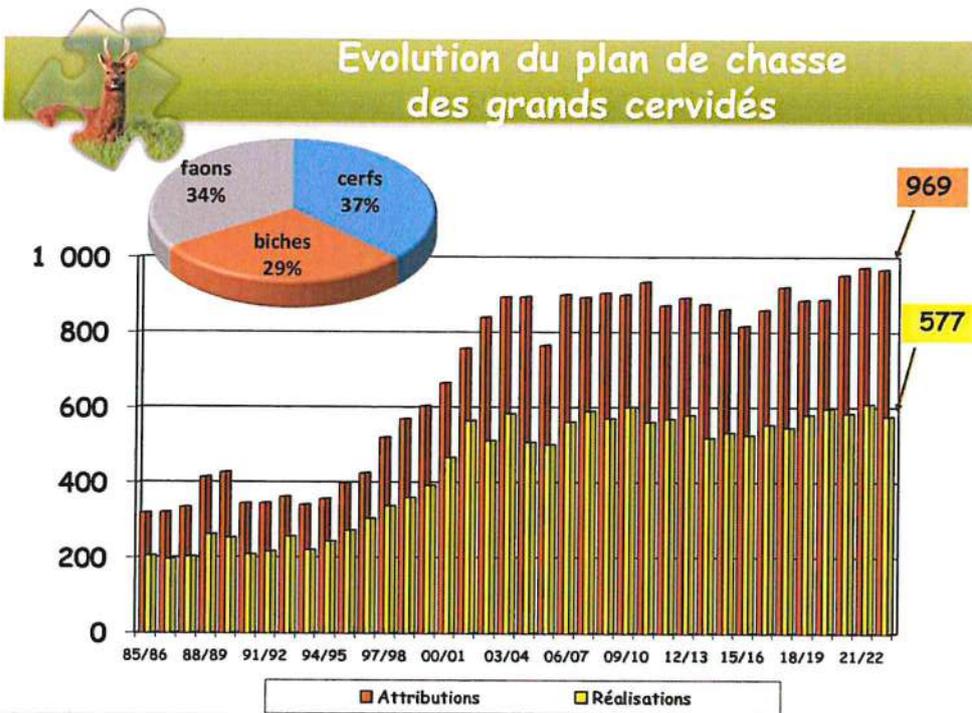
Je vais vous présenter le rapport de la Commission grand gibier pour la saison de chasse 2022/2023.

Le prélèvement grand gibier dans les Ardennes est encore en baisse cette année.

Comme nous allons le voir, seul le chevreuil tire son épingle du jeu au niveau départemental.



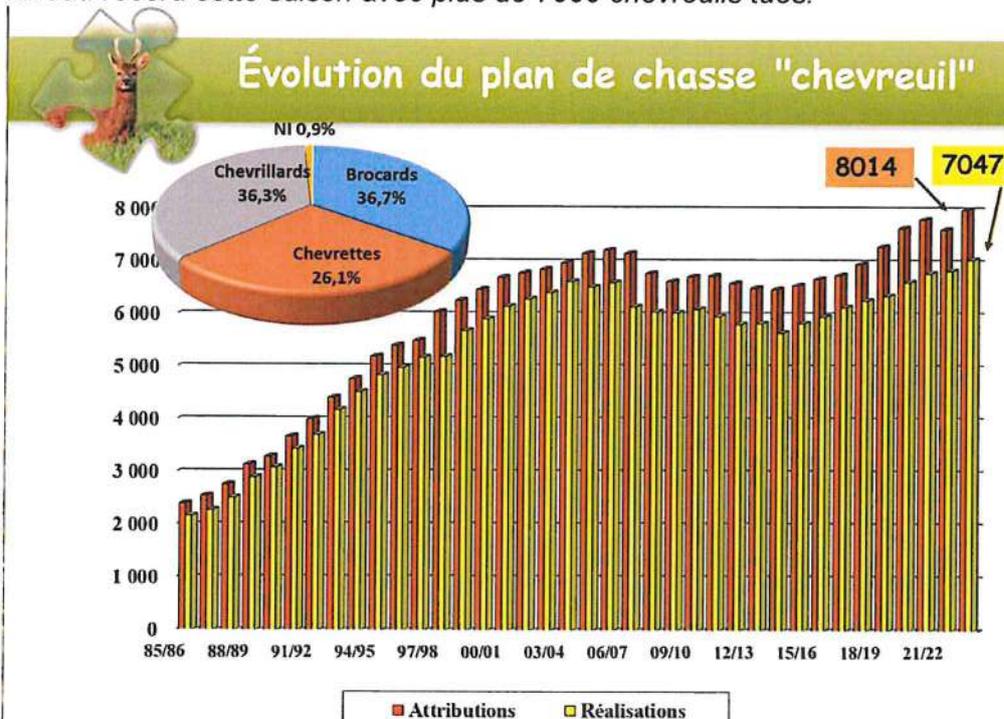
Après une saison 2021/2022 exceptionnelle, le tableau de chasse des grands cervidés régresse d'environ 30 animaux pour revenir à ce que nous connaissions entre 2018 et 2020.



Quelques unités de gestion ont vu leurs populations baisser fortement, je pense notamment au massif de Signy l'Abbaye, tandis que sur d'autres secteurs le grand cervidé se porte plutôt bien. Globalement vous avez tué plus de cerfs et plus de faons qu'en 2021, mais moins de biches, notamment sur les unités de gestion où les populations baissent

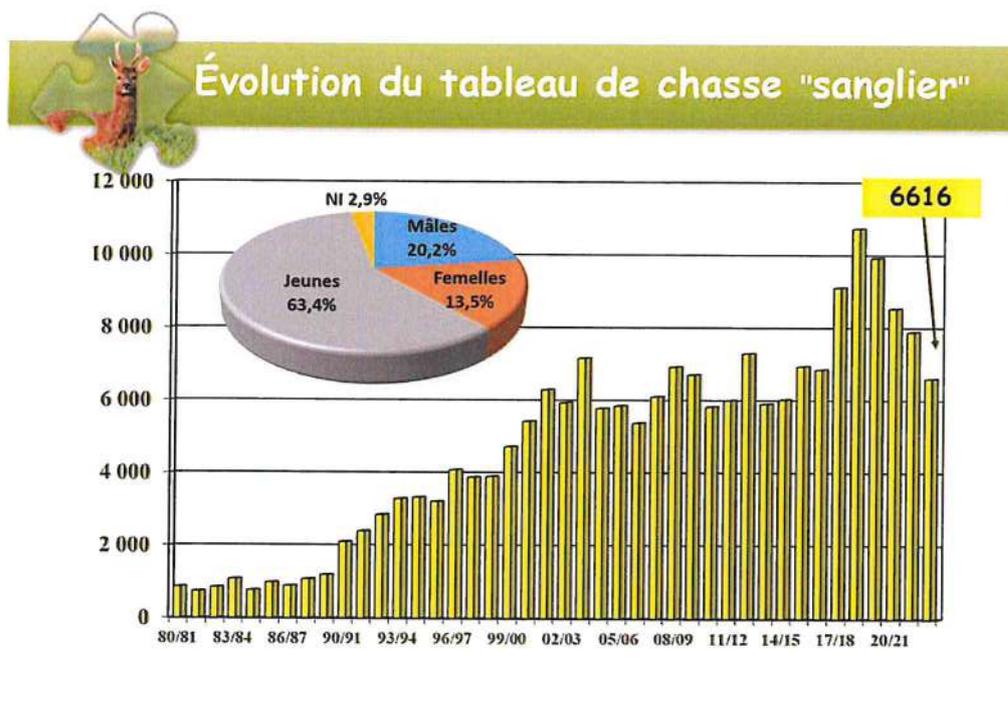
Nous avons eu des craintes sur la réussite de la reproduction 2022 du chevreuil dues à l'été très sec.

Il semble que ces craintes étaient infondées car le niveau de prélèvement chevreuil atteint un niveau record cette saison avec plus de 7000 chevreuils tués.



Le pourcentage de chevillard tué progresse même un peu (+ 0.3%) même si dans le détail le poids moyen de ces chevillards est en baisse. Il semble toutefois que cela n'ait pas eu une influence néfaste sur leur survie hivernale. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Le déséquilibre entre brocards et chevrettes s'accroît encore avec 2586 brocards au tableau contre seulement 1837 chevrettes

Comme vous pouvez le constater sur quasiment l'ensemble de notre département la baisse des populations de sanglier s'est poursuivie cette saison.



6616 sangliers au tableau, cela reste tout à fait cohérent sur 150 000 ha de forêt mais il faut avouer que certains massifs sont devenus très pauvres.

Je ne doute pas que les chasseurs sauront réagir très rapidement afin d'inverser cette tendance là où cela s'avère nécessaire.

De nombreuses sociétés ont dès cette saison réorienté le tir sur les jeunes puisque l'on passe de 58% de bêtes rousses dans le tableau 21/22 à 63% en 2022/2023.

Ceci a sans doute permis d'épargner des adultes et nous devrions en voir les résultats la saison prochaine.

Je ne saurais terminer cette présentation sans rappeler qu'en l'absence de grands prédateurs (pour combien de temps encore je ne saurais vous le dire) le chasseur reste le seul à pouvoir réguler les grands animaux. C'est son devoir de s'assurer que l'équilibre entre la faune et son milieu est toujours respecté, c'est aussi le meilleur moyen de défendre la chasse.

Je vous remercie de votre attention. »

RAPPORT COMMISSION PETIT GIBIER

« Mesdames messieurs bonjour,

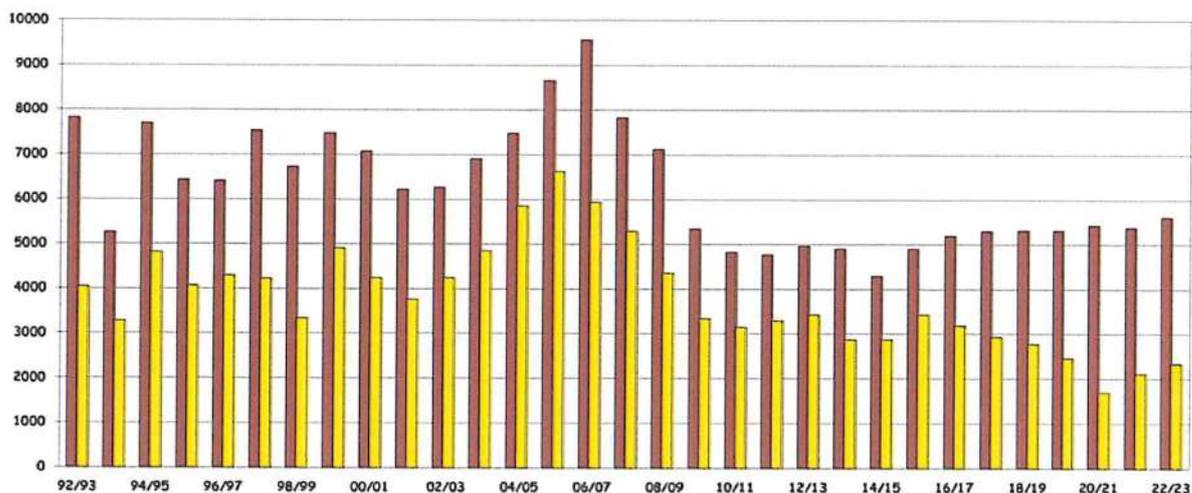
Je suis chargée aujourd'hui de vous rapporter les travaux de la commission technique pour la partie petit gibier et les ESOD.

La fédération des chasseurs des Ardennes a fait le choix d'une chasse diversifiée et refuse le tout sanglier souvent synonyme de conflit ou d'exclusion. Nous continuerons donc de nous investir dans la gestion des populations naturelles que ce soit en perdrix ou en lièvre. Le faisan représente également à nos yeux une chasse d'avenir car un bon nombre de nos territoires Ardennais sont favorables à cette espèce.

Le bilan de la saison écoulée, se situe d'une manière générale dans la droite ligne des précédentes :

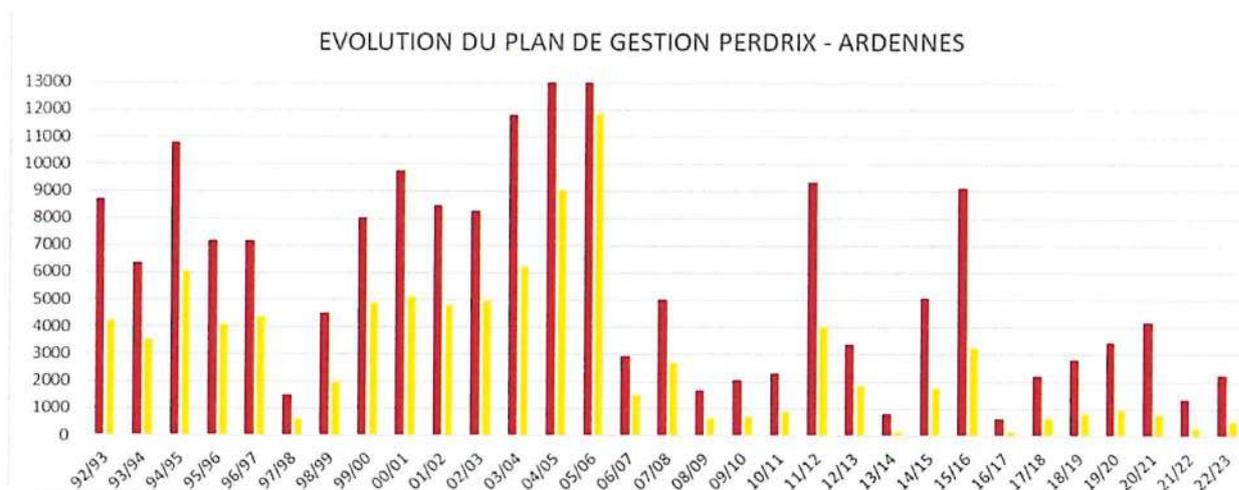
Concernant le lièvre, 2032 ont été déclarés prélevés, soit 43% des animaux attribués.

EVOLUTION DU PLAN DE GESTION LIEVRE - Ardennes

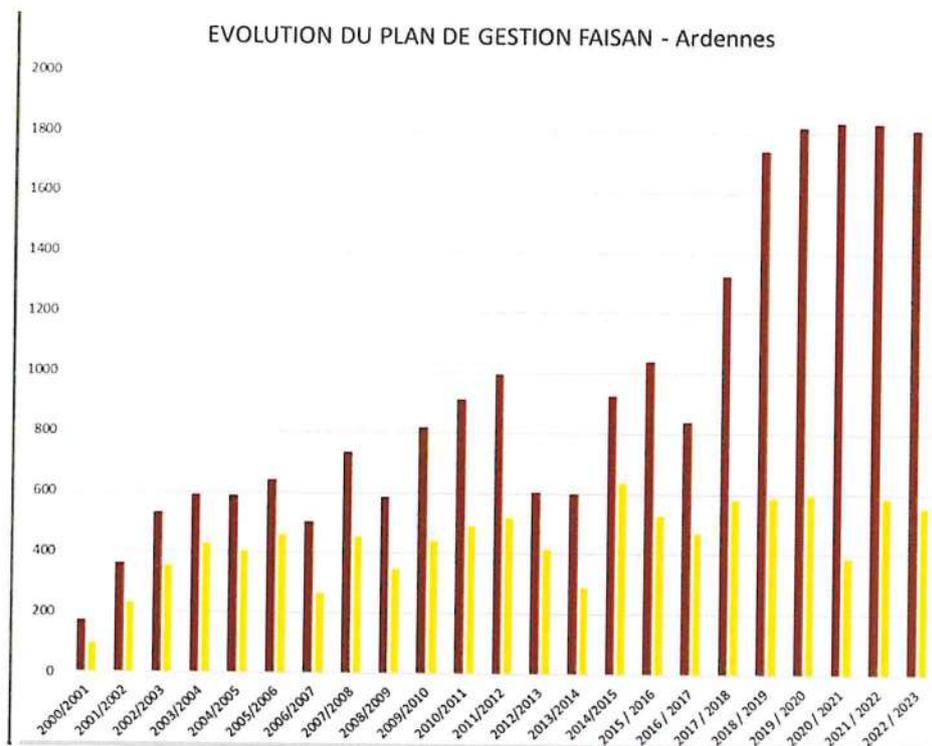


Le plan de gestion perdrix quant à lui, est réalisé à hauteur de 25%, soit 477 perdrix.

EVOLUTION DU PLAN DE GESTION PERDRIX - ARDENNES



Enfin, pour le faisan, le plan de gestion a été réalisé à hauteur de 33%, ce qui représente 551 oiseaux prélevés.



Pour l'ensemble de ces espèces, il s'agit de prélèvement minimum car beaucoup de détenteurs n'ont toujours pas complétés leur compte rendu de fin de saison.

L'allongement de la saison sur le mois de décembre a reçu un bon accueil par les chasseurs de plaine qui y voit une souplesse pour organiser une partie de chasse et surtout un confort pour prélever les faisans lorsqu'il y a moins de feuilles.

Pour maintenir la motivation des chasseurs de plaine, la fédération a décidé cette année d'aménager le dispositif du plan de relance faisans pour ceux qui s'étaient déjà engagé auparavant. En effet, sur ces territoires, il est proposé une dotation par la fédération de 3 faisans aux 100 ha plus 3 relâchés par le détenteur.

Le dispositif initial qui a permis la réintroduction de 10639 faisans depuis 2017 reste opérationnel pour les territoires qui souhaiteraient s'investir dans la gestion du faisans.

Pour cette espèce, nous souhaiterions introduire sous forme de volontariat, le non tir de la poule, car ce mode de gestion donne de très bons résultats dans d'autres départements, nous reviendrons vers vous à ce sujet lors des réunions de GIC.

Toutes les études sur le suivi des populations du petit gibier montrent un fort impact des prédateurs.

Donc, pas de chasse au petit gibier sans régulation des espèces prédatrices de celui-ci, nous avons donc travaillé cette année en collaboration avec le monde agricole et la DDT pour le renouvellement des espèces ESOD du groupe 2. Le renouvellement de ce groupe d'espèces est à faire tous les 3 ans. La fédération, s'est positionnée sur un renouvellement des espèces que nous avons déjà, à savoir, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde et nous avons en plus demandé la fouine.

Nos arguments ont été entendus et les échanges productifs avec les différents partenaires ont donné lieu à quelques conciliations. Le vote qui en a découlé était favorable à la liste soutenue par la fédération, mais le dernier mot revient au ministre, nous devrions avoir un retour sur la liste définitive dans le printemps.

La gestion des espèces, qu'elles soient migratrices (grives, merle, pigeon,...) ou sédentaires (chevreuil, perdrix, faisans, lièvre,...) dépend de la qualité des territoires, c'est un des rôles de notre structure de travailler à l'amélioration des habitats.

Votre fédération intègre donc des programmes de financements (Agribiodiv'Est, plan de relance, Eco-contribution, éolien, ...) car de nombreux propriétaires souhaitent mettre en place des haies

et se retournent donc vers nous afin d'être conseillé et aidé au montage des dossiers jusqu'à la plantation.

Lors de l'année 2022, 61 kilomètres de haies ont donc été implantés dans l'ensemble du département. L'objectif est très varié, il peut être paysager, limitation de l'érosion, protection du bétail, cynégétique, réglementaire, mais dans tous les cas, il aura un impact positif sur la biodiversité générale.

La fédération continue d'aider l'implantation de bandes de miscanthus en partenariat avec luzéal, à ce jour, 9 hectares ont été implantés, ce qui représente un linéaire de 11 kilomètres.

Nous continuerons donc autant que possible à accompagner les porteurs de projets souhaitant aménager leur territoire en trouvant une solution adaptée à leur attente.

Merci de m'avoir écouté, je vous souhaite une excellente fin d'assemblée. »

RAPPORT COMMISSION DEGATS DE GIBIER

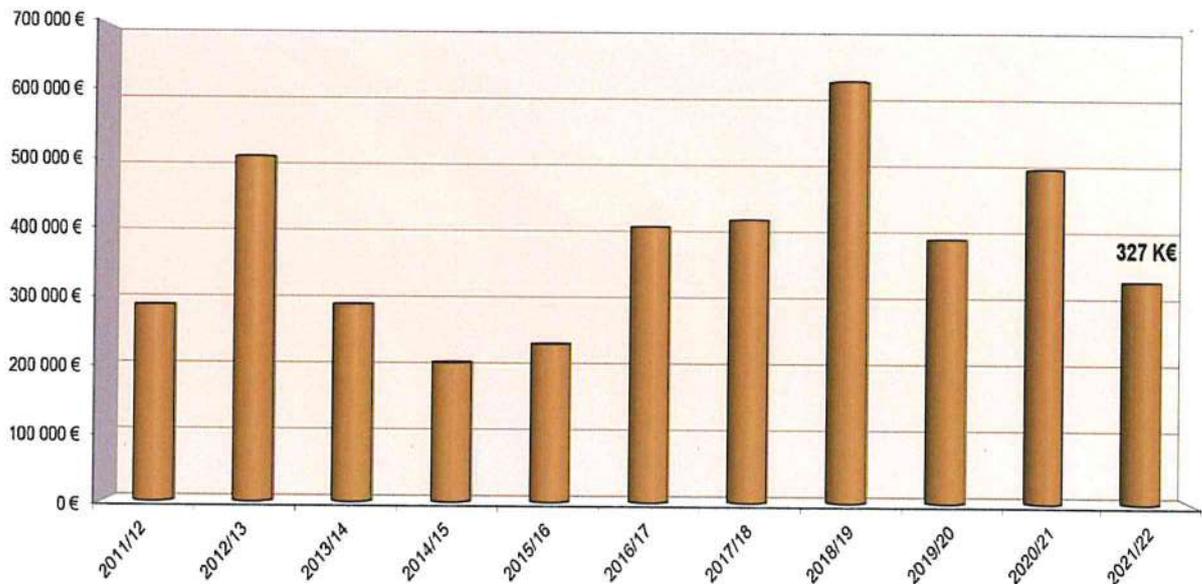
« Mesdames, Messieurs, chers Amis chasseurs,

C'est avec plaisir que je vous retrouve aujourd'hui sur le terrain, pour vous présenter le rapport d'activité de la commission fédérale « dégâts de gibier ».

La gestion de ce dossier, très sensible, a demandé, cette année encore, un engagement total de votre Fédération. Nos équipes ont d'ailleurs été mobilisées quotidiennement pour répondre aux nécessités d'indemnisation, de protection des cultures et d'étude du grand gibier.

Au cours de la campagne **2021-2022** les dégâts agricoles ont été indemnisés à hauteur de **326 407 € soit une diminution de 33%**. C'est une forte baisse qui intervient pourtant dans un contexte d'augmentation des prix des denrées. Elle est due à une forte diminution des surfaces détruites consécutive à la réduction, toute aussi forte, des populations de sangliers.

EVOLUTION DES INDEMNISATIONS



INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER ANNEE 2021 - 2022 PAR TYPE DE CULTURE

Nombre de dossiers 2020 - 2021 : 548

Montant des dégâts 2020 - 2021 : 491 288,07

Nombre de dossiers 2021 - 2022 : 311

Montant des dégâts 2021 - 2022 : 326 407,58

* part état plan de résilience = perte de récolte prairies 2022

CULTURES	ANNEE 2020 - 2021	ANNEE 2021 - 2022	% d'évolution par rapport à 2020 - 2021
CEREALES	48 916.12 €	20 350.35 €	-58.40%
MAIS GRAIN	56 992.62 €	118 719.11 €	+ 108.31%
MAIS ENSILAGE	85 264.57 €	122 594.89 €	+ 43.78%
PLANTES SARCLEES (Betteraves, pommes de terre)	7 061.75 €	524.97 €	-92.57%
PRAIRIES	274 091.97 €	57 743.98 € <i>dont 5 208,29 € part état *</i>	-78.93%
CULTURES OLEAGINEUSES	6 341.09 €	1 324.77 €	-79.11%
LEGUMES SECS	4 737.44 €	3 741.46 €	-21.02%
AUTRES (Arbres, salades, mélanges, légumes)	7 882.51 €	1 408.05 €	-82.14%
TOTAL EN EUROS	491 288.07 €	326 407.58 €	-33.56%

*La surface détruite est la plus basse des 20 dernières années, elle montre à elle seule que les chasseurs ardennais maîtrisent leurs populations et mettent en œuvre de la meilleure des façons l'agrainage de dissuasion et les clôtures de protection des cultures. Je vous le dis à tous. Bravo ! Malgré tout 3 unités de gestion restent particulièrement touchées ; **la 9 – Carignan frontière, la 8A – Sedan Ouest et la 22 – Argonne centre, qui ont consommées à elles seules 33% de l'indemnisation départementale.** Dans les prochains comités de pilotage la situation ces situations seront examinées de près et nous demanderons que les territoires qui génèrent le plus de dégâts augmentent leurs prélèvements.*

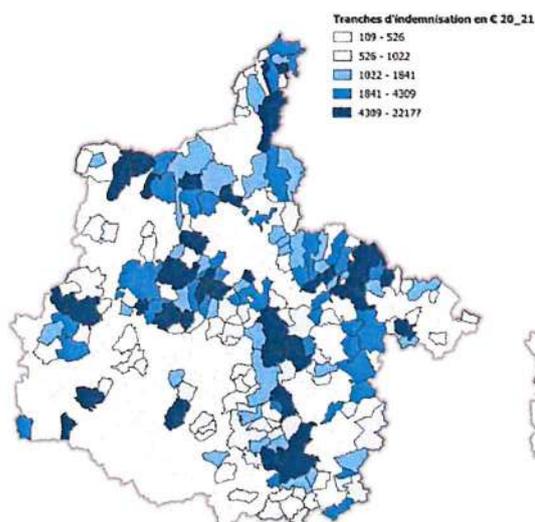
**LES DEGATS DE GIBIER PAR REGION CYNEGETIQUE
ANNEE 2021-2022**

REGIONS CYNEGETIQUES		MONTANT DES DOSSIERS 2020 - 2021	MONTANT DES DOSSIERS 2021 - 2022	% D'EVOLUTION N / N-1	REAL SANGLIERS 2020 - 2021	REAL SANGLIERS 2021 - 2022	PRIX DU SANGLIER 2020 - 2021	PRIX DU SANGLIER 2021 - 2022
1	GIVET-HAYBES-HARGNIES	28 695.32 €	15 606.59 €	-45.61%	563	596	50.97 €	26.19 €
2	FUMAY RIVE GAUCHE MEUSE	4 971.87 €	10 247.61 €	+ 106.11%	353	478	14.08 €	21.44 €
3	SIGNY LE PETIT - ROCROI	32 319.07 €	16 311.38 €	-52.62%	707	795	45.71 €	19.26 €
4	RENWEZ - SECHEVAL	26 247.26 €	4 186.47 €	-84.05%	412	536	63.71 €	7.81 €
5	THILAY - HAUTES RIMERES	5 818.16 €	- €	-100.00%	273	381	21.31 €	- €
6	NOUZONVILLE - GESPUNSART	5 238.75 €	2 282.23 €	-56.44%	270	290	19.40 €	7.87 €
7	VRIGNE AUX BOIS	1 419.70 €	665.44 €	-53.13%	1	4		166.36 €
8A	SEDAN OUEST	26 989.43 €	34 339.74 €	+ 27.23%	420	404	64.26 €	85.00 €
8B	SEDAN EST	26 381.65 €	23 454.91 €	-11.09%	301	309	87.65 €	75.91 €
9	CARIGNAN FRONTIERE	12 958.39 €	38 132.95 €	+ 194.27%	85	192	152.45 €	198.61 €
10	VALLEE DE LA CHIERS	12 088.50 €	22 977.14 €	+ 90.07%	160	189	75.55 €	121.57 €
11	RAUCOURT - MOUZON	9 397.35 €	6 155.98 €	-34.49%	86	86	109.27 €	71.58 €
12	VENDRESSE	36 087.86 €	19 014.82 €	-47.31%	562	428	64.21 €	44.43 €
13	THIN LE MOUTIER	63 751.22 €	18 994.63 €	-70.21%	399	215	159.78 €	88.35 €
14	LIART	1 842.65 €	3 231.08 €	+ 75.35%	85	96	21.68 €	33.66 €
15	SIGNY L'ABBAYE	27 789.32 €	13 537.39 €	-51.29%	722	600	38.49 €	22.56 €
16	LAUNOIS	3 495.83 €	3 173.57 €	-9.22%	80	65	43.70 €	48.82 €
17	NOVON PORCIEN	16 089.04 €	6 123.00 €	-61.94%	172	172	93.54 €	35.60 €
18	ASFELD - CHÂTEAU PORCIEN	7 512.04 €	4 814.85 €	-35.90%	146	224	51.45 €	21.49 €
19	BELVAL - LE MONT DIEU	50 547.80 €	13 428.52 €	-73.43%	573	320	88.22 €	41.96 €
20	BUZANCY	10 113.02 €	9 079.45 €	-10.22%	280	247	36.12 €	36.76 €
21	ATTIGNY - MACHAULT	9 887.57 €	7 374.90 €	-25.41%	211	116	46.86 €	63.58 €
22	ARGONNE CENTRE	46 989.65 €	34 267.86 €	-27.07%	1 036	621	45.36 €	55.18 €
23	ARGONNE SUD-EST	9 540.16 €	19 445.53 €	+ 103.83%	585	495	16.31 €	39.28 €
24	RETHEL	15 116.46 €	561.54 €	-96.29%	71	64	212.91 €	8.77 €
TOTAL		491 288.07 €	326 407.58 €	-33.56%	8 553	7 923	57.44 €	41.20 €

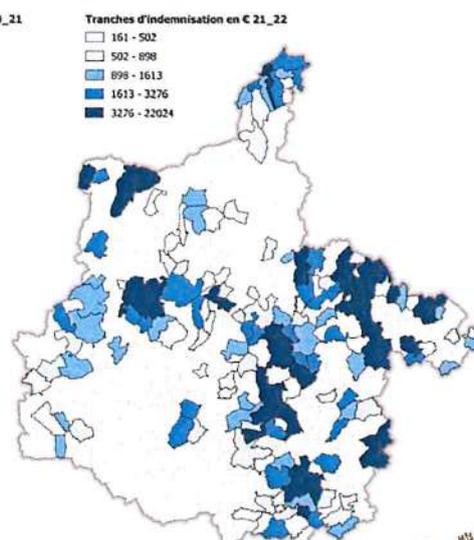
Ailleurs dans le département, la situation est bien plus sereine et nous serons probablement amenés, en concertation avec les chasseurs, à modérer les attributions de bracelets pour aider à la reconstitution de populations fragilisées.

Pour la campagne en cours, sachez que les dégâts sur céréales et maïs ont déjà coûté 250 674 €, soit 18000 € de moins que la saison précédente. Les deux régions les plus indemnisées pour l'instant en céréales et maïs sont Carignan frontière (UG 09) et Sedan Est (UG 08B) où l'indemnisation représente 22% du budget utilisé à ce jour.

Total des dégâts par commune 2020 / 2021



Total des dégâts par commune 2021 / 2022



Vous noterez à ce sujet que **20 communes** représentent à elles seules **50%** de la somme que nous avons déjà déboursée depuis le 1^{er} juillet 2022. **Francheval (UG 8B)** avec **14 062 €**, **Sailly (UG 10)** avec **13 214 €** et **Escombres et le Chesnois (UG 9)** avec **11 671 €** mais aussi **Bazeilles et Mouzon** sont les 5 plus touchées pour l'instant.

Vous devez savoir que nos services sont d'ores et déjà missionnés pour expertiser les territoires de chasse qui sont à l'origine des dégâts relevés dans ces communes et à l'occasion des réunions de concertation avec les autres instances nous proposerons des mesures précises pour diminuer la facture.

Chers amis, je renouvèle donc mes félicitations pour ces résultats obtenus sur le front des dégâts et des populations de sangliers. Ils attestent de la crédibilité et de l'efficacité des acteurs de la chasse ardennaise et favoriseront la préservation de la chasse populaire que nous défendons chaque jour.

Pour autant rien n'est acquis définitivement et comme vous le voyez autour de moi, il y a encore du travail. Je vous demande donc de rester très vigilants et de vous investir dans la **protection des cultures** les plus exposées en les clôturant et en y pratiquant **une chasse d'été efficace**. Je vous invite également à mettre en œuvre sur vos territoires un **agrainage de dissuasion efficace**, conforme à la réglementation départementale qui privilégie la régularité à la quantité.

Je terminerai mon intervention en vous rappelant que, même si l'on en parle moins, nos travaux se poursuivent **en matière de suivi du grand gibier par les Indicateurs de changement écologiques, les fameux ICE**. Grâce aux chasseurs qui s'investissent dans les comptages, la relation forêt/gibier est étudiée de près pour que l'équilibre perdure.

Je profite d'ailleurs de cette assemblée pour saluer chaleureusement ceux qui, chaque année, prennent de leur temps pour participer aux comptages de gibier rouge. Merci également à ceux qui, à la découpe, les soirs de chasse, pèsent les chevillards et les faons de cerf ou conservent une patte arrière qu'ils confieront à notre service technique. Merci à vous tous, merci pour cette aide discrète, parfois anonyme mais tellement essentielle au suivi de notre grand gibier.

Enfin, je ne pourrais terminer cette intervention sans rappeler que si dans les Ardennes les dégâts de gibier n'ont pas atteint les sommets dramatiques que l'on observe parfois ailleurs, c'est probablement grâce à l'investissement de votre fédération mais c'est aussi et surtout parce que, plus qu'ailleurs, les chasseurs ont le souci de leur intérêt collectif et le respect d'autrui ; c'est ce qu'on appelle « le bon sens rural ».

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention. »

RAPPORT COMMISSION MIGRATEURS

Le film présentant les travaux de la Commission Migrateurs représenté par M. Loris SAVART, est consultable sur notre site internet : <https://le-chasseur-ardennais.com>

RAPPORT COMMISSION COMMUNICATION ET FORMATION

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan des activités de la commission communication et formation pour l'année 2022.

Commençons par la partie formation qui a pris un nouveau tournant. Tout d'abord, la formation décennale sécurité instaurée par la Fédération Nationale des Chasseurs en 2022. Elle consiste en un rappel des gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action qu'hors action de chasse, des situations d'accidents, des comportements à adopter lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé. Les premiers chasseurs à avoir suivi cette formation en sont très satisfait. Chaque candidat se voit remettre un « packaging sécurité » avec des jalons, un livret qui reprend les 10 règles d'or de la sécurité à la chasse et le dossier du contenu de la formation. Cela ne dure qu'une demi-journée alors n'attendez plus pour vous inscrire ! Il suffit de vous connecter sur notre site internet et de cliquer sur l'accès rapide « Formation sécurité » et de choisir une date en semaine ou le samedi.

Une nouvelle procédure d'inscription à la formation et à l'examen du permis de chasser a vu le jour, à l'initiative de l'Office Français de la Biodiversité. Pour s'inscrire, cela se passe désormais en ligne. Une procédure est disponible sur notre site internet, rubrique « Formations ».

La FDC 08 s'efforce d'années en années de s'améliorer sur les méthodes de communication auprès de vous, chasseurs, adhérents, mais aussi auprès de nos partenaires, du grand public et des institutions, pour relayer l'information et éviter la désinformation.

En collaboration avec le Parc Naturel Régional des Ardennes, de l'Office National des Forêts et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Ardennes, nous avons mis l'accent sur la sécurité à la chasse et la cohabitation de l'espace. Les dates de chasse, avec l'accord des sociétés de chasse, sont accessibles en ligne, pour tous, sur le site internet du PNR (pour sa zone) et sur le site de l'ONF (pour les forêts domaniales). Ces liens sont diffusés sur le site internet de la FDC. L'entraide et le partage font partie intégrante du monde rural, il faut nous soutenir les uns les autres pour vivre notre passion en toute sérénité.

La diffusion de l'information passe notamment par la newsletter et les flashes info que le service communication de la FDC a mis en place en 2021. Ces outils nous permettent de communiquer auprès d'un large public en temps réel. En moyenne, 35 % de nos adhérents consultent notre newsletter. Concernant les flashes info, tout dépend du sujet, mais les statistiques s'approchent des 40 %. Si vous n'êtes pas encore dans notre listing, n'hésitez pas 1 minute ! Cela vous permettra d'avoir des informations fiables et sûres.

La promotion des associations cynégétiques et de la FDC est un élément important dans la communication, afin de représenter notre passion, nos actions, et de les expliquer : qui de mieux que les représentants des chasseurs pour le faire !

C'est pourquoi nous avons reconduit notre participation à la Foire de Sedan l'année dernière avec un stand qui retraçait l'évolution de la chasse dans le temps, avec la participation de l'association ardennaise des chasseurs à l'arc et la participation exceptionnelle de notre partenaire le PNR.

C'est toujours un plaisir d'aller à la rencontre et d'échanger avec les écoles, le grand public, le monde agricole mais aussi les chasseurs lors d'événements conviviaux et ouverts à tous. Je vais terminer mon intervention en vous parlant de la Ruralité en Fête en Ardennes ! Pour sa première édition, 2500 visiteurs ont répondu présent ! Nous avons rempli le cahier des charges, le retour des visiteurs est positif. Cet événement était l'occasion d'exposer les Trophées de la campagne de chasse précédente, qui comptabilisait 220 cerfs et une vingtaine d'autres Trophées (sangliers, chevreuils, mouflons). Nous remercions les associations qui ont joué le jeu en proposant des animations tout au long du week-end et nos partenaires qui se sont rendu disponible. Quelques ajustements sont à revoir mais après tout, c'était notre première ! Et au vu de son succès, je suis heureux de vous annoncer qu'il y aura une deuxième édition les 22 et 23 juin 2024 ! »

A la fin de la diffusion des films, le Président propose d'adopter dans son intégralité le compte-rendu d'activité de la Fédération. Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°4
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS STATUTAIRES CAMPAGNE 2023/2024

Le Directeur, Jean-Mathieu GONNET prend la parole pour présenter les différentes résolutions statutaires

PRIX DES VIGNETTES FEDERALES

Vignettes fédérales saison 23/24

NB: cotisation nationale annuelle fixée par la FNC est de 100,58 euros (prise en compte inflation de 4,3 %)

- ▶ Proposition du Conseil d'Administration :
 - ▶ Vignette fédérale dép. annuelle = 76,22 Euros
 - ▶ Vignette fédérale dép. temporaire 9j = 38,11 Euros
 - ▶ Vignette fédérale dép. temporaire 3j = 19,05 Euros

Vote R5 : approbation du prix des vignettes départementales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des vignettes fédérales.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°5
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

FRAIS DE GESTION DU GUICHET UNIQUE ET ASSURANCE

Assurance RC chasse et frais guichet unique saison 23/24

- ▶ Assurance :
 - ▶ Offre AXA
 - ▶ Maintien à 20 euros
 - ▶ Gratuit pour les nouveaux permis
- ▶ Frais de gestion guichet unique :
 - ▶ Maintien à 5 euros (accord national)

Vote R6 : approbation des frais de gestion Guichet Unique



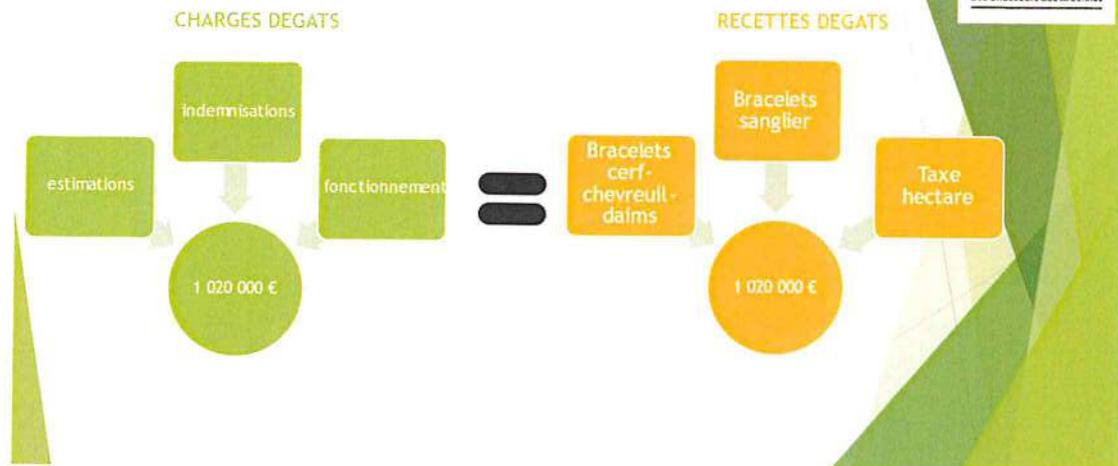
L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les frais de gestion du guichet unique.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°6
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

PRIX DES BRACELETS GRAND GIBIER (hors sanglier)

Rappel sur le financement des dégâts



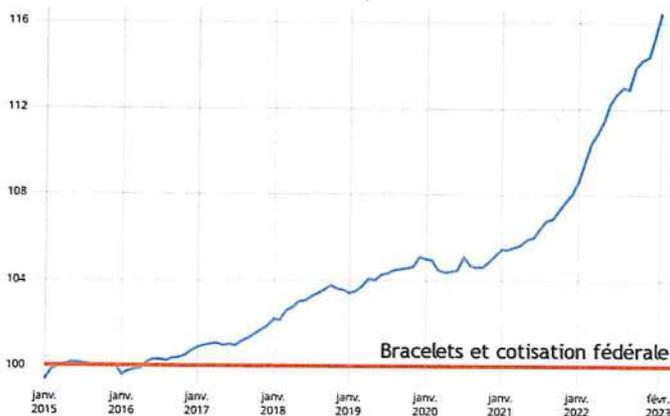
Ce qu'il faut retenir sur la méthode...

- ▶ Système solidaire : les UG excédentaires grâce au prix plancher aident les UG déficitaires à cause du prix plafond
- ▶ Surcotisation des points noirs à l'intérieur des UG
- ▶ Objectif pour les UG excédentaires:
 - ▶ Maintenir populations, voire augmenter mais attention au dépassement du prix plancher !
 - ▶ Maintenir la prévention
- ▶ Objectif pour les UG déficitaires:
 - ▶ Réduire les populations
 - ▶ Accentuer la prévention

QUEL AVENIR DES PRIX DES BRACELETS AVEC UNE INFLATION EN FORTE AUGMENTATION ?????



Indice CVS des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Ensemble
février 2023 : 116,41



Source: INSEE

Prix des bracelets de grand gibier (hors sanglier et enclos)



Tarifs saison 23/24

Chevreuil	40 €/pc
Cerf élaphe	155 €/pc
Mouflon	40 €/pc
Daim	40 €/pc
Cerf Sika	40 €/pc

Puis indexation sur l'inflation sur décision du CA

Vote R7 : approbation des prix bracelets grand gibier (hors sanglier et enclos)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des bracelets grand gibier hors sanglier.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

VOTE DE LA RESOLUTION N°7 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

PRIX DES BRACELETS SANGLIER et TAXES A L'HECTARE METHODE DE CALCUL

Résultat pour les UG ardennaises

U G	Bracelets sanglier	Taxe / ha
1	10	0,10
2	25	1,10
3	25	1,30
4	13	0,20
5	10	0,10
6+	10	0,10
7		
8a	28	0,90
8b	45	2,50
9	45	2,50
10	45	2,50
11	20	0,30
12	28	0,90

UG	Bracelets sanglier	Taxe / ha
13	37	2
14	10	0,10
15	10	0,10
16	10	0,10
17	10	0,10
18	10	0,10
19	20	0,40
20	10	0,10
21	10	0,10
22	33	1,10
23	32	1,60
24	13	0,30



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des bracelets sanglier et des taxes à l'hectare.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°8
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée avec 117 voix contre

PRIX DES BRACELETS PARC ET ENCLOS

Prix des bracelets parcs et enclos

	Tarifs saison 23/24 1 ^{ère} attribution	Tarifs saison 23/24 apd 2 ^{ème} attribution
Chevreuil	3 €/pc	5 €/pc
Cerf élaphe	3 €/pc	5 €/pc
Sanglier	3 €/pc	5 €/pc
Mouflon	3 €/pc	5 €/pc
Daim	3 €/pc	5 €/pc
Cerf Sika	3 €/pc	5 €/pc



Vote R9 : approbation des prix bracelets parcs et enclos

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des bracelets parcs et enclos.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°9
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**ADHESIONS TERRITOIRE ET
REDEVANCE CONTRAT DE SERVICE**

Adhésions territoire et redevance contrat de service



► Propositions du Conseil d'Administration:

- Adhésion obligatoire plan de chasse et plan de gestion = 72 €
- Adhésion petit gibier (jusqu'à 5 attributions) = 10 €
- Redevance à l'hectare bois/plaine contrat de service = 0,20 €/ha

Vote R10 : approbation des adhésions territoire et redevances liées au contrat de service

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les montants des adhésions territoire et les redevances liées au contrat de service.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

VOTE DE LA RESOLUTION N°10 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

PRIX DE L'ABONNEMENT REVUE FEDERALE

Abonnement à la revue fédérale « Le Chasseur Ardennais »



► Propositions du Conseil d'Administration:

- Maintien à 6 euros pour 4 numéros

Rappel: l'abonnement à la lettre mensuelle par email est GRATUITE !!!!

Vote R11 : approbation du prix de l'abonnement annuel « Le Chasseur Ardennais »

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver le prix de l'abonnement annuel de la revue « Le Chasseur Ardennais ».
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°11
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le Président remercie M. Jean-Matthieu GONNET et demande à M. Jean-Bernard PIERQUIN, Trésorier et Président de la Commission des Finances de bien vouloir présenter le budget de la prochaine campagne.

BUDGET CAMPAGNE 2022/2023

« Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le budget de la campagne 2023/2024 et comme dans ma précédente présentation, tous les chiffres qui vous seront exposés sont en milliers d'EUROS pour une meilleure lisibilité des tableaux.

Pour la prochaine campagne, nous avons intégré les changements importants sur les produits tels que la fin de l'équivalence de l'examen du permis de chasser pour valider en Belgique mais aussi sur les charges comme la hausse de l'énergie.

En ce qui concerne le compte dégâts de gibier, nous avons intégré un montant de dégâts similaire à celui de l'année 2022/2023 soit un total de 450 000 euros frais d'estimation inclus. A cette prévision, a été retranché l'aide de 90 000 euros du plan de résilience que la Fédération des Chasseurs des Ardennes a touché de l'Etat en décembre. Le plan de résilience vient compenser la hausse des denrées agricoles entre les prix de la récolte 2021 et celle de 2022. Cette aide est le fruit d'une négociation nationale que la FNC a mené et dont le Président Macron s'est attaché à mettre rapidement en œuvre pour une somme totale d'environ 19 millions d'euros.

Ainsi, le budget qui va vous être présenté a été élaboré à partir des éléments financiers que vous venez de voter tels que les bracelets et les taxes à l'hectare qui représentent 40% du budget fédéral. Il intègre également une légère baisse du nombre de chasseurs même si nous espérons par nos actions de communication augmenter celui-ci.

Comme vous pouvez le voir sur le tableau qui vous est projeté, nous vous présentons un produit d'exploitation légèrement en baisse par rapport aux prévisions de l'exercice en cours en accord avec les conjonctures évoquées précédemment.

Budget prévisionnel 2023/2024 - produits d'exploitation



	Général (K€)	Dégâts (K€)	TOTAL (K€)
Ventes	204	793	997
Subventions exploitation	151	98	249
Produits de gestion courante	735	169	904
Reprises sur amortissements	0	5	5
Transfert de charges	3	5	8
TOTAL PRODUITS exploitation	1 093	1 070	2 163

En ce qui concerne les charges, avec un budget dégâts relativement équilibré sous réserve de prévisions justes concernant le montant des dégâts à venir, le budget de fonctionnement de la Fédération a été prévu légèrement bénéficiaire laissant une marge d'évolution des coûts volatiles de fonctionnement telle que l'énergie et les matières premières.

Budget prévisionnel 2023/2024 - Charges d'exploitation



	Général (K€)	Dégâts (K€)	TOTAL (K€)
Achats	64	466	530
Services extérieurs	240	147	387
Impôts et taxes	40	27	67
Personnel	523	344	867
Charges courantes	98	22	120
Dotations amortissements	109	77	186
Impôts sociétés	7	5	12
TOTAL CHARGES exploitation	1 080	1 089	2 169

Sur la diapositive suivante, vous noterez que ce résultat d'exploitation présente un déficit de 60 K€ mais que les autres résultats permettent de retrouver un résultat global excédentaire avec les 40 K€ de résultat financier et les 22 K€ de résultat exceptionnel ce qui porte le résultat prévisionnel de l'exercice excédentaire à hauteur de 56 K€, plus précisément 55 576 euros.

Budget prévisionnel 2023/2024 - Résultat net

	Général (K€)	Dégats (K€)	TOTAL (K€)
Produits d'exploitation	1 093	1 070	2 163
Charges d'exploitation	1 081	1 088	2 169
Résultat d'exploitation	13	-19	-6
Produits financiers	30	20	50
Charges financiers	10	0	10
Résultat financier	20	20	40
Produits exceptionnels	14	9	23
Charges exceptionnelles	1	0	1
Résultat exceptionnel	13	9	22
RESULTAT NET	46	10	56



J'attire votre attention qu'il a été de la volonté du Conseil d'Administration de prévenir pour cette prochaine année le risque de l'envolée du coût des charges de fonctionnement et d'une facture de dégâts qui peut être très importante de par l'unique effet prix des matières agricoles. Des efforts ont été faits cette année pour en limiter les conséquences et ils se poursuivront par l'action du personnel et des administrateurs de secteur. J'espère pour nous tous que cette situation sera tenable à long terme dans l'intérêt de la conservation d'une chasse ardennaise la plus abordable possible.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention. »

Le Président remercie M. Jean-Bernard PIERQUIN pour son intervention.

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2023-2024 caractérisé par un résultat net prévisionnel de 55 576 €

Qui est contre ? qui s'abstient ?

VOTE DE LA RESOLUTION N°12 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Intervention des sonneurs « **La Marche des Cerfs** »

Le Directeur présente les mesures de gestion pour la campagne 2023/2024

MESURES DE GESTION ET DATES DE CHASSE

Mesures de gestion campagne 2023/2024

► Grand gibier:

- Battue: 01/10 au 29/02
- Chasses silencieuses sur autorisation préfectorale individuelle:
 - sanglier / brocard : 01/06 au 16/09
 - cerf / mouflon : 01/09 au 16/09
 - daim : 01/06 au 16/09
- Battue sanglier cultures: 01/08 au 30/09



Mesures de gestion campagne 2023/2024

► Petit gibier sédentaire :

- Faisan en ET hors plan de gestion: 17/09 au 31/12
- Perdrix:
 - Plan de gestion:
 - ouverture anticipée avec carnet prélèvement au chien : 03/09 au 16/09
 - Autres modes de chasse : 17/09 au 15/12
 - Hors plan de gestion: 17/09 au 08/10
- Lièvre:
 - Plan de gestion:
 - Communes hors article 11 de l'AP: 24/09 au 15/12
 - Communes de l'article 11 : 07/10 au 15/12
 - Hors plan de gestion: 24/09 au 08/10



Mesures de gestion campagne 2023/2024

► Petit gibier migrateur :

- Caille des blés:
 - Ouverture anticipée avec carnet: 26/08 au 16/09
 - Ouverture sans carnet: 17/09 au 20/02
- Alouette des champs: 17/09 au 31/01
- Grives, merle: 17/09 au 10/02
- Bécasse et tourterelle turque: 17/09 au 20/02
- Gibiers d'eau: selon arrêté ministériel MTES
- Pigeon ramier:
 - Ouverture générale: 17/09 au 10/02
 - À poste fixe : 11/02 au 20/02



Mesures de gestion campagne 2023/2024

► Vénerie:

- Chasse à courre : 15/09 au 31/03
- Vénerie sous terre du blaireau:
 - 1^{ère} période: 15/09/23 au 15/01/24
 - Période complémentaire: 15/05/24 au 14/09/24



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les mesures de gestion et dates de chasse.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

VOTE DE LA RESOLUTION N°13 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Intervention des sonneurs « *Dans nos vallons* »

TABLE RONDE SUR LA SECURITE A LA CHASSE

Le Président propose d'ouvrir la table ronde dont la thématique est d'informer et de rassurer les chasseurs quant à la sécurité et la responsabilité à la chasse, notamment en faisant un point sur ce qui est prévu actuellement par le Code de l'Environnement.

Il appelle donc à venir le rejoindre le Capitaine DOZIERES pour la Gendarmerie, Maître BLOCQUAUX pour l'aspect juridique et M. SEVESTRE pour tout ce qui est relatif aux assurances chasse.

Maître BLOCQUAUX ouvre la table ronde en reprenant les mesures proposées dans le « plan sécurité » par Bérangère COUILLARD, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Ecologique. Il insiste sur les prérogatives liées aux Présidents de Société de Chasse et les Responsables de battue quant à informer les chasseurs lors des battues sur le règlement intérieur, notamment sur les règles de sécurité et s'assurer que celui-ci soit bien appliqué et respecté car il en va de leur responsabilité pénale en cas d'accident.

Il évoque également une des mesures qui est l'interdiction de l'exercice de la chasse sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants et le rôle primordial du Responsable de battue dans la prévention des accidents.

Le Capitaine DOZIERES représentant le Groupement de Gendarmerie des Ardennes prend ensuite la parole afin de présenter le travail de la Gendarmerie. Le Premier point est consacré

aux grandes étapes d'une enquête et le deuxième point est consacré aux nouvelles missions des gendarmes suite aux mesures du plan « sécurité ».

Sécurité à la chasse : le travail de la gendarmerie

1 / Les grandes étapes d'une enquête pour incident/accident.

2 / Futures missions de la gendarmerie (pose des panneaux, alcoolémie,...)



1/ Les grandes étapes d'une enquête pour incident/accident.

- **Quels types d'enquêtes**

Flagrant Délit - Préliminaire sous l'autorité du
Procureur de la République, du Parquet)

Commission rogatoire sous l'autorité du
Juge d'Instruction

- **Une infraction à la loi pénale**

Crime - Délit - Contravention



1/ Les grandes étapes d'une enquête pour incident/accident.

- **Les services d'enquête :**

- Les Officiers et Agents de police Judiciaire.

Les BP (brigades de proximité), les COB (communauté de brigades)

Les compagnies, les PSIG (peloton de surveillance et intervention)

Les BR (brigades de recherches)

Les TIC (techniciens en identification criminelle)

La SR (section de recherches) de Reims

L'IRCGN (Institut de recherche criminelle)



1/ Les grandes étapes d'une enquête pour incident/accident

• Exemples d'infractions :

- Atteintes aux personnes
 - * Homicide involontaire.
 - * Mise en danger de la vie d'autrui par inobservation d'une loi ou d'un règlement.
- Atteintes aux biens
- Relatives aux lieux et au temps de chasse
- Relatives aux modes et moyens de chasse, aux plans de chasse
- Relatives aux transports et à la commercialisation



1/ Les grandes étapes d'une enquête pour incident/accident

• Déroulement de l'enquête :

- Saisine : plainte/dénonciation, constatations, soit-transmis
- Rassembler les preuves et rechercher les auteurs :
 - * Police Technique et Scientifiques (constatations, drone, ...)
 - * Auditions (de témoin, de mis en cause, garde à vue)
 - * Investigations (SIA, règlement intérieur, consignes, ...)
 - * Perquisitions et saisies. (Armes, projectiles, ...)
 - * Expertises (médecine légale, ADN, balistique, résidus de tir, téléphonie, ...)



2/ Futures missions de la gendarmerie (pose des panneaux, alcoolémie, ...)

- Placées sous l'autorité du ministre de l'intérieur pour l'accomplissement des missions de sécurité intérieure et agissant dans le respect des règles du code de procédure pénale en matière judiciaire, la police nationale et la gendarmerie nationale ont pour mission d'assurer la défense des institutions et des intérêts nationaux, le respect des lois, le maintien de la paix et de l'ordre publics, la protection des personnes et des biens.
- Attente du décret d'application de cette loi.



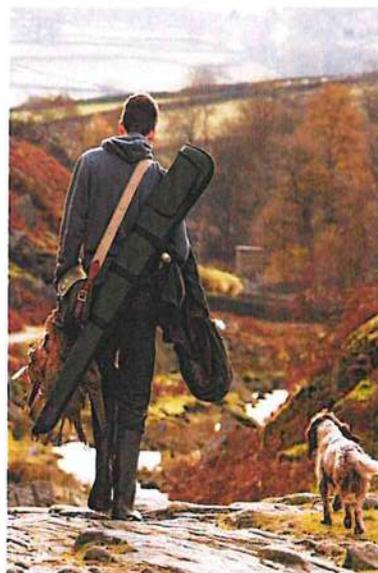
Enfin, M. SEVESTRE, Agent Général des Assurances AXA, prend la parole. Son intervention est axée sur les responsabilités à la chasse qu'elles soient individuelles avec l'obligation pour tout chasseur de souscrire à une assurance de responsabilité civile ou sur l'importance de souscrire

à une assurance responsabilité organisateur de chasse afin de couvrir les risques inhérents à la pratique de la chasse lors des journées de battues. (cf. diaporama ci-dessous).



SOMMAIRE

1. Qui sommes nous ?
2. Les responsabilités à la chasse.
3. Zoom sur l'assurance RC organisateur de chasse.
4. Notre site dédié aux chasseurs et aux détenteurs de droits de chasse



2 29/03/2023
Assurance - Confidential





GROUPE BS ASSURANCES

NOS VALEURS : ÉTHIQUE, TRANSPARENCE ET RIGUEUR



Assureurs **spécialisés**, en assurance **chasse**, depuis **2005** en partenariat avec de nombreuses **Fédérations Départementales**.



+120.000 chasseurs répartis sur **27 départements**, principalement au Nord de la Loire et **+ de 3.200 détenteurs de droits de chasse**, assurés par nos soins.



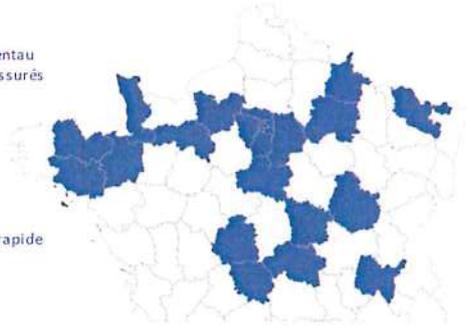
Une **équipe dynamique** de 20 personnes dont **5 collaborateurs spécialement dédiés** aux Chasseurs, toute l'année.



La **gestion des accidents** à notre main, pour une indemnisation **rapide et efficace**.



Chasseurs, à titre personnel.



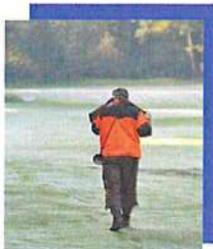
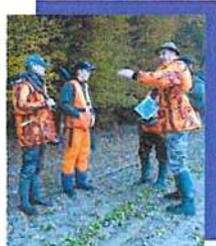
Classification : Confidentiel



LES RESPONSABILITES A LA CHASSE

QUELLES SONT-ELLES ?

La responsabilité de l'organisateur de chasse



La responsabilité individuelle du chasseur



Classification : Confidentiel



LES RESPONSABILITES A LA CHASSE

DEUX TYPES DE RESPONSABILITÉ

○ RESPONSABILITE CIVILE

Je cassedonc je dois réparation à la victime

○ RESPONSABILITE PENALE

Je n'ai pas respectés les règles applicables, donc je subi une sanction par l'Etat (amendes et/ou prison)

➔ Pour qu'une RESPONSABILITÉ puisse être retenue, il faut démontrer :

- Une **faute** (exemple: non matérialisation des postes)
- Un **dommage** (exemple: un chasseur est blessé lors de la battue)
- Un **lien de causalité** entre les deux (du fait de la non matérialisation du poste, le chasseur a été blessé par un autre chasseur).

La responsabilité civile peut faire l'objet, lorsqu'elle est engagée, d'une couverture par l'assurance. Par contre, la responsabilité pénale ne peut jamais l'être.

Classification : Confidentiel



LES RESPONSABILITES A LA CHASSE

LA RESPONSABILITÉ CIVILE PERSONNELLE DU CHASSEUR

Article 1382 du CODE CIVIL

- Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Article 1383 du CODE CIVIL

- Chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.
- Article qui concerne **spécialement l'auteur du coup de feu.**

Cette responsabilité est **couverte** par les assurances, par le biais de l'assurance de responsabilité civile du chasseur. Il s'agit d'une assurance **obligatoire**.

Classification : Confidentiel



LES RESPONSABILITES A LA CHASSE

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR DE CHASSE

Article 1384 alinéa 1 du CODE CIVIL

- On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre ou des choses que l'on a sous sa garde.

Cette responsabilité est également **couverte** par les assurances, par le biais de l'assurance de responsabilité « **Organisateur de Chasse** ».

Exemples d'accidents mettant en cause la Responsabilité de « l'Organisateur de Chasse » :

- Non rappel des consignes de sécurité lors du rond,
- Non matérialisation des postes ou le placement à l'écart des postes,
- Non respect du SDGC,
- La pose des panneaux « chasse en cours » non faite le jour d'une battue,
- Les sangliers qui sortent de la parcelle chassée et qui vont provoquer un accident de la route,
- Dommages provoqués par le matériel propriété de l'Organisateur de chasse (miradors par ex).
- Intoxication alimentaire au cours d'un repas de chasse ou par le gibier tué ou vendu,
- Incendie de l'abri de chasse, loué à un tiers
- Dégâts de récoltes causées par le petit gibier (dégâts de lapins),
- Les accidents lors d'un ball-trap organisé par l'Organisateur de chasse.



Après les interventions, le Président passe la parole dans la salle pour les questions relatives à la table ronde.

REMISE DES DECORATIONS

Le Président remercie les intervenants et procède à la remise des distinctions.

Il distingue la Compagnie de Gendarmerie de Vouziers, commandée par le Chef d'Escadron POMMIER et également le Major BRULOT pour leur engagement concernant la thématique de la police de la chasse, appuyée par la BRI de Rethel, représentées par le Capitaine DOZIERES.

Intervention des sonneurs « *Les honneurs* »

QUESTIONS DIVERSES

Le Président passe la parole à l'Assemblée pour les interventions dans la salle.

M. COFFART Sébastien s'interroge sur les relations entre l'OFB et la FDC 08 concernant la Police de la Chasse. Le Président répond que malheureusement, actuellement, 87 % des missions de l'OFB ne concernent plus la chasse et que dans un 1^{er} temps pour pallier à ce manque de surveillance, il a été créé au niveau du département un réseau « chasseurs vigilants » en collaboration avec la Gendarmerie Nationale. Quelques affaires ont déjà été résolues grâce à ce système.

M. DUGUET Pascal fait part de son mécontentement et demande comment vont se pratiquer les journées St Hubert du fait de la scission entre la SCC et la FNC. Le Président lui répond qu'effectivement, il organisera au niveau des Ardennes les journées St Hubert mais suivant le protocole FNC.

M. ABDELKADER Kébir demande au Président, pourquoi le prix du bracelet sanglier dans son territoire est passé de 15 € à 25 €. Le Président lui répond que dans la Région 2 dont il fait partie, les dégâts ont considérablement augmenté avec une diminution de la réalisation du plan de chasse.

M. FOURNIER Antoine demande ce que la Fédération peut faire en plus de ce qu'elle fait actuellement pour la promotion des jeunes chasseurs. Le Président lui répond qu'actuellement, les jeunes chasseurs sont invités régulièrement dans les chasses d'étude et de formation de la Grand Forêt de Signy l'Abbaye et de Charlemont. Il y a aussi un travail en commun d'information et de suivi scientifique dans les chasses écoles précitées. Le Président est tout à fait ouvert à collaborer et travailler encore plus avec les jeunes chasseurs.... Il attend des propositions. Le Président informe M. FOURNIER que la Fédération recherche toujours un territoire pilote de chasse en plaine et qu'il ne l'a pas trouvé pour l'instant. Le Président ajoute que son Conseil d'Administration est très sensible au fait que des jeunes s'intéressent à la chasse, et se félicite aussi de l'engouement féminin pour la chasse.

M. KERN Jacky félicite la FDC 08 pour la maîtrise des dégâts occasionnés par les sangliers qui découle sur un prix de bracelets tout à fait correct. Le Président en prend acte.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Après ces différentes interventions, le Président donne la parole aux personnalités qui ont fait l'honneur d'assister à nos travaux : Monsieur le Conseiller Régional et Président de la FRC, Jacky DEBROSSE et Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes, M. Christian VEDELAGO qui a clôt les débats de l'Assemblée Générale.

✱

✱ ✱

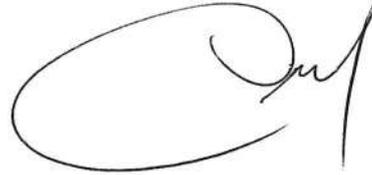
Avant de lever la séance, le Président remercie l'Assemblée et invite les personnes présentes à se retrouver devant le verre de l'amitié.

L'Assemblée Générale de 2023 est close à 19H00.

Le Président
Jean-Pol GAMBIER



Le Secrétaire
Jean-Marie MARTIN



COM ' FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03-24-37-69-90
Fax : 03-24-55-78-59

Société de Commissaires aux Comptes
inscrite près la cour d'appel de REIMS

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ARDENNES

Siège Social :

49 Rue du Muguet
08090 SAINT LAURENT

XXXXXXXXXX

Rapport Spécial
du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Juin 2022

XXXXXXXXXX

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Juin 2022**

=====

A l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code du Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

En date du 06 avril 2022, votre conseil d'administration a autorisé le versement d'une indemnité forfaitaire égale à $\frac{3}{4}$ du Smic à votre président, soit 1 200€ brut par mois.

Soit sur l'exercice il a été versé, à ce titre, 3 600€ d'indemnités.

Personne concernée :

- Mr Jean-Pol GAMBIER

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Conformément aux dispositions statutaires de votre Fédération, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

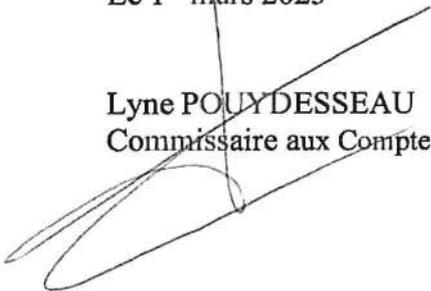
Votre Fédération procède au remboursement des frais des administrateurs. Il a été comptabilisé à ce titre sur l'exercice, une somme de 17 745.09 €.

Personnes concernées :

- Mr Michel HUBERT
- Mr Jean-Pol GAMBIER
- Mr Jean-Marie MARTIN
- Mr Franck ARNOULD
- Mr Jean-Bernard PIERQUIN
- Mr Roland MASSON
- Mr Philippe CHOPINEAUX
- Mr Jean FRANKART
- Mr Hervé LAHOTTE
- Mr Loris SAVART
- Mr Pierre-Edouard FROMENTIN

Fait à Charleville-Mézières,
Le 1^{er} mars 2023

Lyne POUYDESSEAU
Commissaire aux Comptes



COM ' FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03-24-37-69-90
Fax : 03-24-55-78-59

Société de Commissaires aux Comptes
inscrite près la cour d'appel de REIMS

Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes

49 rue du Muguet
08090 Saint-Laurent

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



Exercice clos le 30 Juin 2022

S.A.R.L. au capital de 60 000 €
7, Rue du Moulin Leblanc-08000 Charleville-Mézières
RCS SEDAN B 432 390 102

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 Juin 2022

A l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Fédération relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes à la fin de cet exercice.

Fondement de l'Opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de la Fédération.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la fédération relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

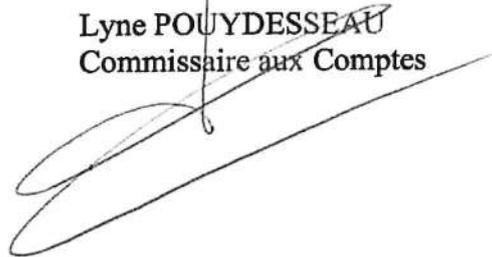
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charleville-Mézières,
Le 1^{er} mars 2023

Lyne POUYDESSEAU
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE CHASSEURS DES ARDENNES
BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros / sans situation

Edité le 01/02/2023

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	79 960	77 620	2 340	0,04	1 153	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	7 451	945	6 506	0,11		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	228 981	64 472	164 509	2,78	131 326	2,21
Constructions	2 226 707	1 426 016	800 691	13,41	864 969	14,54
Installations techniques, matériel & outillage industriels	456 470	334 538	121 932	2,04	126 063	2,12
Autres immobilisations corporelles	300 259	222 919	77 340	1,30	75 830	1,27
Immobilisations en cours	5 088		5 088	0,09		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 207		3 207	0,05	2 737	0,05
TOTAL (I)	3 308 122	2 126 510	1 181 612	19,80	1 202 078	20,21
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	135 753		135 753	2,27	31 570	0,53
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	519 318		519 318	8,70	503 685	8,47
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	299		299	0,01	15 297	0,28
. Personnel					366	0,01
. Organismes sociaux	2 985		2 985	0,05	7 691	0,13
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	825		825	0,01	6 352	0,11
. Autres	246 811	145 790	101 021	1,69	65 043	1,09
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 060 051		1 060 051	17,76	1 000 334	16,82
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 910 159		2 910 159	48,75	3 077 629	51,73
Charges constatées d'avance	57 145		57 145	0,96	38 853	0,65
TOTAL (II)	4 933 346	145 790	4 787 556	80,20	4 746 819	79,79
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	8 241 468	2 272 300	5 969 168	100,00	5 948 897	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	2 694 596	45,14	2 694 596	45,30
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 350 535	22,63	1 350 535	22,70
Report à nouveau	-28 050	-0,46		
Résultat de l'exercice	86 893	1,46	-28 050	-0,46
Subventions d'investissement	252 157	4,22	274 349	4,61
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	4 356 131	72,98	4 291 430	72,14
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	87 115	1,46	140 089	2,35
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	87 115	1,46	140 089	2,35
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	24	0,00		
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 249	1,90	65 983	1,11
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	153 911	2,58	194 436	3,27
. Organismes sociaux	135 812	2,28	138 466	2,33
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 093	0,02	248	0,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	47 833	0,80	48 695	0,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	152 595	2,56	203 919	3,43
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	921 405	15,44	865 632	14,55
TOTAL(IV)	1 525 922	25,56	1 517 378	25,51
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	5 969 168	100,00	5 948 897	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation	
	30/06/2022 (12 mois)	30/06/2021 (12 mois)	absolue (12 / 12)	%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	44 283		44 283	3,89	30 188	2,82	14 095	46,89
Production vendue biens	640 985		640 985	56,24	734 935	68,75	-93 950	-12,77
Production vendue services	454 468		454 468	39,87	303 818	28,42	150 650	49,59
Chiffres d'Affaires Nets	1 139 736		1 139 736	100,00	1 068 941	100,00	70 795	6,62

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			150 709	13,22	132 293	12,38	18 416	13,92
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			113 513	9,96	54 500	5,10	59 013	108,28
Autres produits			910 935	79,93	942 948	88,21	-32 013	-3,38
Total des produits d'exploitation (I)			2 314 893	203,11	2 198 683	205,69	116 210	5,29
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			208 151	18,26	48 695	4,56	159 456	327,46
Variation de stock (marchandises)			-104 183	-9,13	13 440	1,26	-117 623	-875,16
Achats de matières premières et autres approvisionnements			438 678	38,49	641 556	60,02	-202 878	-31,61
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			626 246	54,95	480 889	44,99	145 357	30,23
Impôts, taxes et versements assimilés			60 525	5,31	58 886	5,51	1 639	2,78
Salaires et traitements			580 509	50,93	584 851	54,71	-4 342	-0,73
Charges sociales			280 930	24,65	280 982	26,29	-52	-0,01
Dotations aux amortissements sur immobilisations			172 520	15,14	166 486	15,57	6 034	3,62
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			138 112	12,12	134 293	12,56	3 819	2,84
Total des charges d'exploitation (II)			2 401 489	210,71	2 410 078	225,46	-8 589	-0,35
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-86 596	-7,59	-211 396	-19,77	124 800	59,04
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			123 379	10,83	130 772	12,23	-7 393	-5,64
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			34 810	3,05	29 499	2,76	5 311	18,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			1 906	0,17	611	0,06	1 295	211,95
Total des produits financiers (V)			36 716	3,22	30 110	2,82	6 606	21,94
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			36 716	3,22	30 110	2,82	6 606	21,94
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			73 499	6,45	-50 514	-4,72	124 013	245,50

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	505	0,04	4 335	0,41	-3 830	-88,34	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 292	2,04	22 542	2,11	750	3,33	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)	23 797	2,09	26 877	2,51	-3 080	-11,45	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	654	0,06	330	0,03	324	98,18	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	654	0,06	330	0,03	324	98,18	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	23 143	2,03	26 547	2,48	-3 404	-12,81	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)	9 749	0,86	4 083	0,38	5 666	138,77	
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 498 785	219,24	2 386 442	223,25	112 343	4,71	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 411 892	211,62	2 414 491	225,88	-2 599	-0,10	
RÉSULTAT NET	86 893	7,62	-28 050	-2,61	114 943	409,78	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier			4 754	0,44	-4 754	-100,00	
Dont Crédit-bail immobilier							

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- mise en application de la circulaire de la FNC relative à la comptabilisation des dossiers de dégâts de gibier :
 - a- reprise de la provision constituée pour les dossiers déclarés en N-1 en attente de barème
 - b- règlement de ces dossiers
 - c- constitution d'une provision pour les dossiers N en attente de barème

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Application des règles et méthodes comptables

Depuis le 1er janvier 2002 :

- 1- une taxe à l'hectare modulable de 0,10 à 2,50 euros par hectare figure en recette
- 2- le bracelet "sanglier" prix matériel compris est modulable de 10.00 à 45.00 euros selon la région

Cynégétique

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration le rapport financier de l'exercice 2021/2022 s'établit comme suit :

Modalités pratiques de première application des nouvelles règles comptables :

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité a identifié les ensembles immobiliers comme immobilisations décomposables :

Les divers lots sont :

Structure de l'immeuble :

- Terrassement
- Gros œuvre
- Charpente/menuiserie
- Parkings

(Les honoraires d'architecte sont affectés à ces lots au prorata)

Divers agencements :

- Plomberie/chauffage
- Electricité
- Menuiserie hors gros œuvre
- Agencement Ball trap

(Les honoraires d'architecte sont affectés à ces lots au prorata)

Depuis l'exercice 2005/2006, la durée d'amortissement des lots relatifs à la structure de l'immeuble est de 40 ans, les divers agencements sont de 25 ans (pas de modification).

Structure de l'immeuble :

Terrassement - gros œuvre - charpente/menuiserie - parking : 40 ans

Divers agencements :

Plomberie/chauffage - électricité - menuiserie hors gros œuvre - agencement ball trap : 25 ans

Petits agencements (hors architecte) :

Menuiserie - électricité - installation téléphonique - signalisation - matériel audiovisuel : 8 ans

Autres immobilisations :

- Mobilier : 10 ans
- Matériel et outillage - matériel audiovisuel - matériel de bureau : 8 ans
- Matériel de transport : diesel - 4 ans - essence : 3 ans
- Concessions et droits similaires : 3 ans
- Clôtures électriques : 3 ans

Faits caractéristiques de l'exercice :

L'entité a acheté des panneaux signalétiques pour une valeur HT de 144 000€.

Au 30/06/2022 un stock a été constaté pour une valeur HT de 100 224€

ANNEXE A.2

EXERCICE DU 1ER JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022

EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DU CREDIT MUTUEL POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

ENGAGEMENTS FINANCIERS	
ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Engagements de crédit-bail mobilier	
Intérêts restants à courir sur emprunts	0,00 €
Nantissement des valeurs mobilières de placement en garantie de l'emprunt du Crédit Mutuel	0,00 €
total	0,00 €

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	DETTES GARANTIES	MONTANT DES SURETES	VALEURS COMPTABLES NETTES DES BIENS DONNES EN GARANTIE
	CAPITAL RESTANT DU AU 30/06/22	MONTANT DES ECHEANCES A PAYER	
	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRE ENGAGEMENT FINANCIER	MONTANT
PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE	87 115.09 €
PROVISIONS A CONCURRENCE DE	87 115.09 €



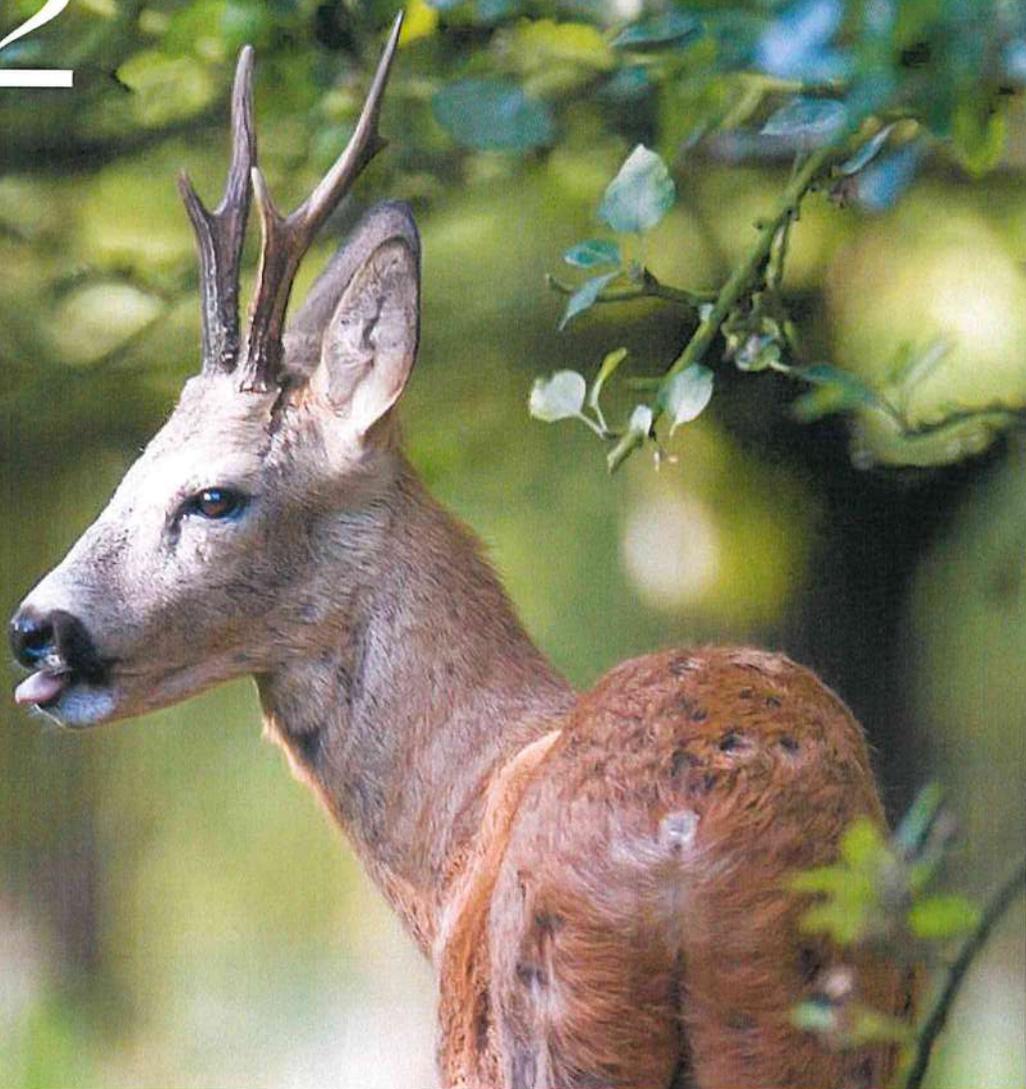
Fédération Départementale
des Chasseurs des Ardennes

2022

Fédération Départementale
des Chasseurs des Ardennes

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022







Sommaire

04 - Présentation

06

Le mot du Président

06

Les chiffres clés de la FDC 08

07

Les temps forts de l'année 2022

08

Le Conseil d'Administration

09

Le personnel

10 - Gérer et défendre notre territoire

11

Nouvelle campagne 2022-2023

13

Les dégâts de gibier

14

Chasses Traditionnelles et Migrateurs

15

La sécurité et le partage de la nature : une préoccupation au cœur de la chasse ardennaise

16 - Promouvoir notre passion

17

Territoires écoles de la Fédération

18

Former et Informer

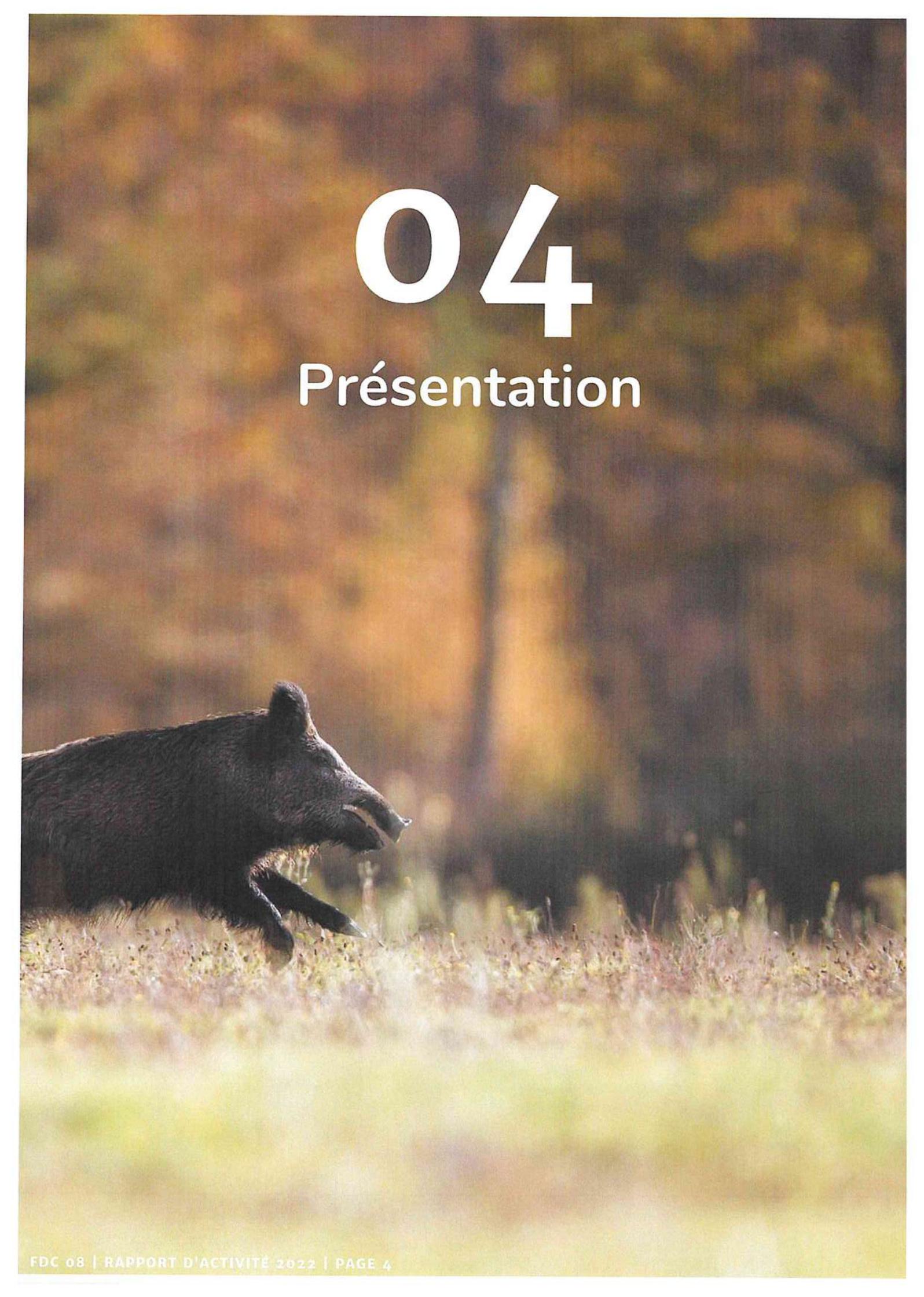
19 - Biodiversité et éducation à l'environnement

20

Agir en faveur de la biodiversité

22

Encrer la chasse dans la gastronomie ardennaise

A black bear is captured in profile, running through a field of tall, dry grass. The bear is dark brown or black, and its movement is blurred, suggesting speed. The background is a soft-focus forest with trees in shades of brown and orange, indicating an autumn setting. The overall scene is natural and serene.

04

Présentation

Le Mot du Président

Jean-Pol GAMBIER

Président de la Fédération Départementale
des Chasseurs des Ardennes



Cela n'aura échappé à personne, la chasse française est très malmenée actuellement. La stratégie de nos adversaires est bien connue : « attaquer secteur par secteur pour mieux nous diviser ». Ce sont : nos chasses traditionnelles et patrimoniales (les tenderies aux grives et aux vanneaux), la vénerie sous terre et à courre, la chasse du dimanche et des jours fériés et bientôt la chasse de nuit à la hutte ainsi que la chasse des pigeons ramiers.

Comprenons et défendons nos différents modes de chasse

Ne nous divisons pas, au contraire rapprochons-nous chasseurs ! Comprenons et défendons nos différents modes de chasse. Nous sommes toutes et tous concernés par cette même approche cynégétique et environnementale.

Nous sommes aujourd'hui face à un totalitarisme vert avec des mouvements associatifs militantistes : animaliste, antispéciste, végan, zadiste..., qui veulent aller plus loin que l'interdiction de la chasse, en prônant la déconstruction de nos sociétés. Mais, face à cette violence terrible, souvent médiatisée, ces critiques permanentes, cette stigmatisation, nous avons une nouvelle force qui émerge c'est le retour d'un engouement pour la chasse.

Je donne pour exemple **la recrudescence des jeunes permis** qui nous donne actuellement depuis deux ans un taux de 30 % des permis ardennais, et des chasseresses avec 293 permis cette année, ce qui nous donne un pourcentage de 4 % alors que la moyenne nationale est de 2,5 %. Ces nouvelles chasseresses et chasseurs croient en nos valeurs que nous véhiculons, et j'en suis fier.

Défendre la chasse ce n'est pas participer à un combat ponctuel, c'est **défendre notre mode de vie**, en quelque sorte notre identité. Avec mon Conseil d'Administration, avec tous mes techniciens et technicienne, avec toutes mes secrétaires, avec toutes mes collaboratrices et collaborateurs, nous sommes chaque jour au travail, pour mettre en place nos actions qui sont légion. A travers ces actions décrites de façon synthétique et non exhaustive dans ce rapport, **nous défendons les territoires de plaine, au même titre que les forêts, que les zones humides, et bien entendu tous les modes de chasses ardennais qui sont pluriels.**

Je vous demande d'être très réaliste, nous devons anticiper des défis de plus en plus complexes (les dérèglements climatiques, une biodiversité en souffrance, une société fragmentée. Nous devons nous définir comme des acteurs de territoire avec **une alliance : Chasse – Agriculture – Foresterie – Nature.**

Ainsi nous pourrions dire, que vivre la chasse comme nous la vivons est une belle aventure... une aventure passionnelle, riche de mille plaisirs, riche de patience, de persévérance, de savoir-faire... surtout d'humilité. Sachons que pour mériter ce bonheur, nous avons un défi à relever : celui de **sauver nos valeurs, gage d'une ruralité vivante et moderne.**

*Vive la chasse !
Vive les Ardennes !*



Les chiffres clés

5

Projets en faveur de la Biodiversité

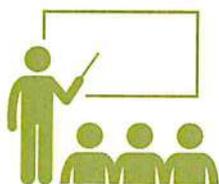
Pour un budget prévisionnel de 135 000 € d'écocontribution



1 108

Chasseurs formés à la sécurité

Formation décennale obligatoire instaurée par la Fédération Nationale des Chasseurs



+ de
2000

Visiteurs

à la première édition de la Ruralité en Fête en Ardennes

52 000 €

de subventions bois et plaine

Pour l'aide au développement du territoire (comptages, gestion des habitats et des aménagements)

+14%

De nouveaux chasseurs en 22/23

par rapport à la campagne précédente

924

Adhérents territoriaux

Au titre de la saison 2021/2022

500

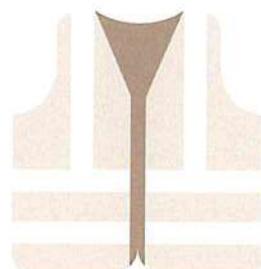
Enfants accueillis

Sur notre sentier ludopédagogique en 2022

0

Incidents ou accidents de chasse

dans les Ardennes durant la saison 22-23



8070

Validations annuelles du permis de chasser

Pour la saison 2022/2023

+ 3% par rapport à la saison précédente

10 527 €

Pris en charge par la FDC 08

pour l'équipement des territoires et des sociétés de chasse

117

Chasseurs bénévoles

Mobilisés pour le dispositif "Chasseurs Vigilants"

Les temps forts de l'année 2022



10 mars

Réunion Nationale des 7 sites fédéraux retenus dans le projet venaison MCDR dans le Cantal

16 mai

1ère Rencontre avec la Fédération Ardennaise de Randonnée

Discussion axée sur le partage de la nature et notamment sur les chemins de randonnées balisés et leurs utilisateurs

18 mai

Conférence sur les tiques et les maladies par Nathalie Boulanger spécialiste de l'université de Strasbourg

Riches échanges avec un public nombreux de chasseurs et de non-chasseurs



03 juin

Inauguration du sentier ludopédagogique

Découverte des différents milieux naturels avec un animateur environnement

La Ruralité *en fête*
EN ARDENNES
1ère édition

25-26 juin

Partenaires, associations, institutionnels, étaient présents pour accueillir près de 2500 visiteurs



18 juillet

Signature convention "Chasseurs Vigilants" avec la Gendarmerie, le Procureur, le Préfet et la FDC08

La FDC08 est la 3ème Fédération en France à mettre en place ce dispositif qui compte 117 chasseurs bénévoles dans les Ardennes

Rendez-vous au Ministère de la Transition écologique pour défendre les chasses traditionnelles



04 octobre

Nouveau site de « suivi migrateurs toutes espèces » dans les Ardennes

Dans le cadre des programmes scientifiques de l'ISNEA, la FDC08 initie des dénombrements ornithologiques selon le protocole « suivi des migrateurs toutes espèces »



octobre

Installation radar ornithologique

Installé à Bréchaumont, dans le Haut-Rhin, financé par la FRC-GR et par la région. L'outil a déjà permis de récolter de nombreuses données sur les migrations et les populations d'oiseaux dans d'autres départements. Il est capable de détecter des vols d'oiseaux bien au-delà de ce que peut observer l'œil humain



19 septembre

Plan de résilience dégâts de gibier

Suite au surcoût des denrées dû à la guerre en Ukraine, l'État prend en charge une partie des indemnités des dégâts de gibier concernant les pertes de récolte 2022

décembre

Plan de sécurité à la chasse

Bérangère Couillard, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a présenté son plan de sécurité à la chasse avec 14 mesures



26 novembre

Le Conseil d'Administration

Trésorier
Jean-Bernard PIERQUIN
Houldizy



Secrétaire
Jean-Marie MARTIN
Revin



Administrateur
Bernard DEKENS
Vireux-Wallerand



Trésorier adjoint
Roland MASSON
Hargnies



Administrateur
Jean-Marie BIENFAIT
Saint-Laurent



Administrateur
Manuel POMMIER
Clavy-Warby



Vice-Président
Michel HUBERT
Illy



Président
Jean-Pol GAMBIER
Novion-Porcien



Administrateur
Philippe CHOPINEAU
Sedan

CHÂTEAU-PORCIEN

RETHEL

ATTIGNY

VOUZIERS



Membre du bureau
Jean FRANKART
Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux



Administrateur
Loris SAVART
Autrecourt-et-Pourron



Administrateur
Martial JACQUES
Asfeld



Secrétaire adjoint
Franck ARNOULD
La Neuville-en-Tourne-à-Fuy



Administrateur
Patrick REMY
Vouziers



Administrateur
Hervé LAHOTTE
Senuc

Le Personnel

Direction



Jean-Matthieu
GONNET

Le service administratif



Sophie
MERIEAU

Formations du permis de chasser, sécurité, chasse à l'arc et chasse accompagnée. Secrétaire général et du Président



Virginie
BAUDET

Secrétariat service technique, suivi plans de chasse petit et grand gibier, vente de matériels adhérents



Marianne
LEBOUTET

Accueil du public, validations permis de chasser



Geneviève
MASSEAU

Comptabilité, vente de bracelets plans de chasse



Amélie
COLSON

Dégâts de gibier, communication

Le service technique



Yannis
GEORGEON

Technicien supérieur
Région de l'Ardenne



Frédéric
BAUDET

Technicien supérieur
Région des Crêtes



Anthony
MERIEAU

Technicien supérieur
Région de la Champagne Ardennaise



Quentin
GUTKNECHT

Technicien supérieur
Région de l'Argonne et de l'Yvois



Allan
BOUCHEZ

Technicien adjoint
Animateur environnement



Aurore
HUBERT

Agent technique
Cinématir, formatrice pratique permis de chasser

Le service prévention



Yannick
TOURTIAUT

Agent de prévention dégâts de gibier Sud du département. Formateur pratique permis de chasser



Régis
OLIVIER

Agent de prévention dégâts de gibier Nord du département. Formateur pratique permis de chasser

Les agents



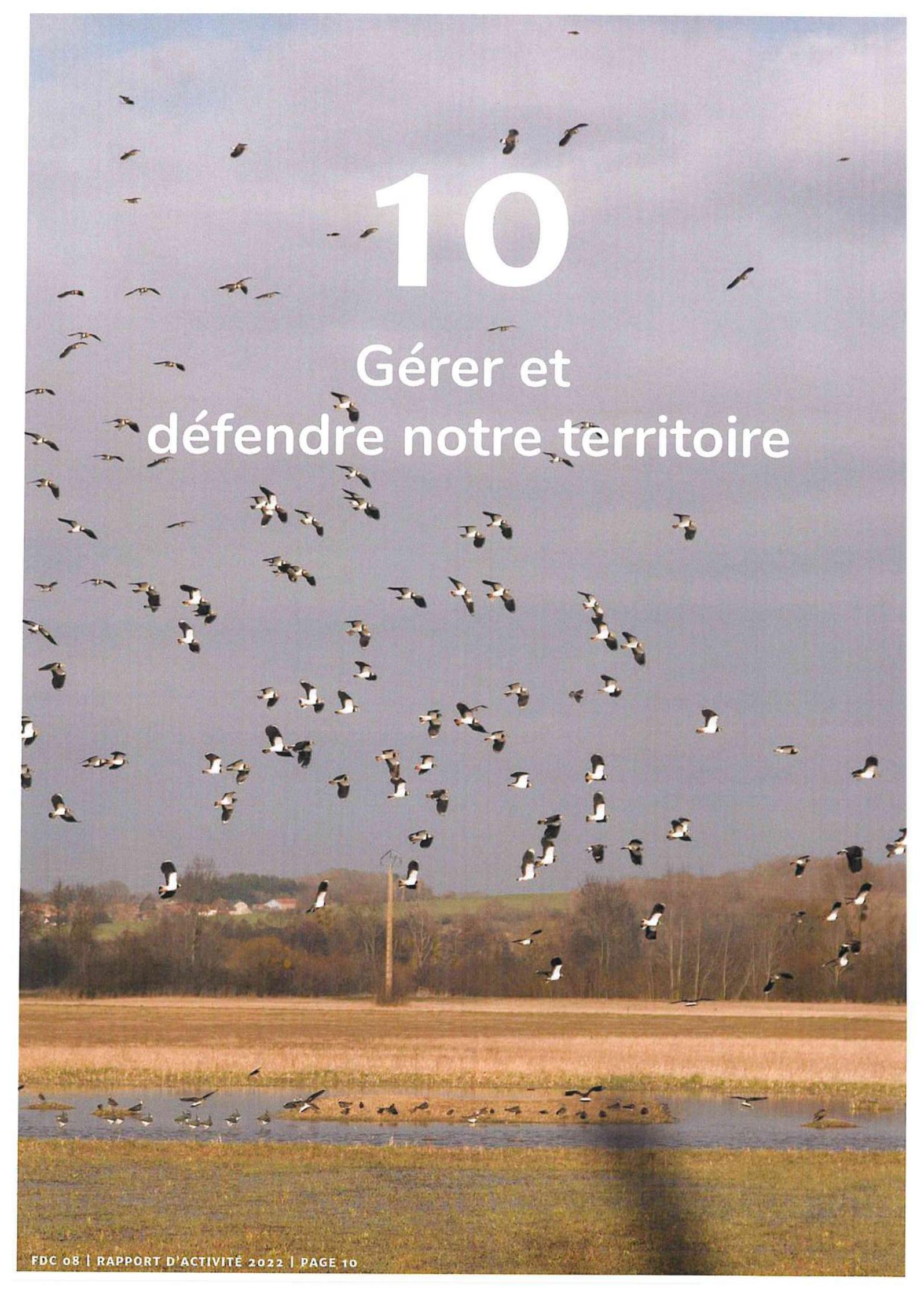
Luc
GILLET

Gardienn - Formateur pratique permis de chasser



Sylviane
GILLET

Agent d'entretien

A large flock of birds, likely waterfowl, is captured in flight across a vast, open landscape. The birds are scattered throughout the sky, with some appearing closer and larger, while others are small specks in the distance. The ground below is a mix of dry, golden-brown grasses and a small pond or wetland area where some birds are also visible. In the background, there are rolling hills and a utility pole. The overall scene is one of natural activity and movement.

10

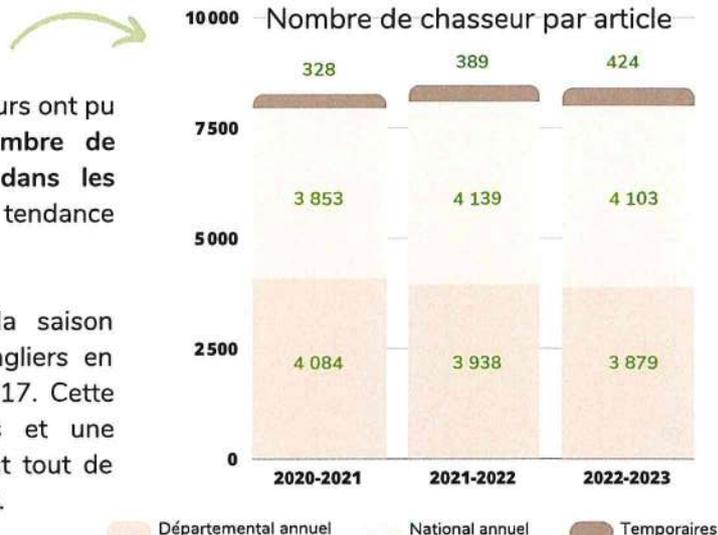
Gérer et
défendre notre territoire

Nouvelle campagne 2022/2023

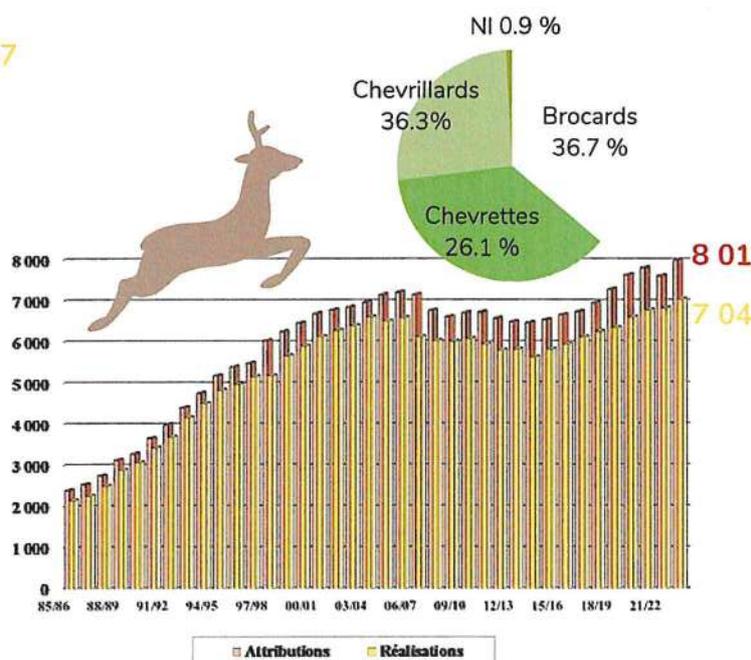
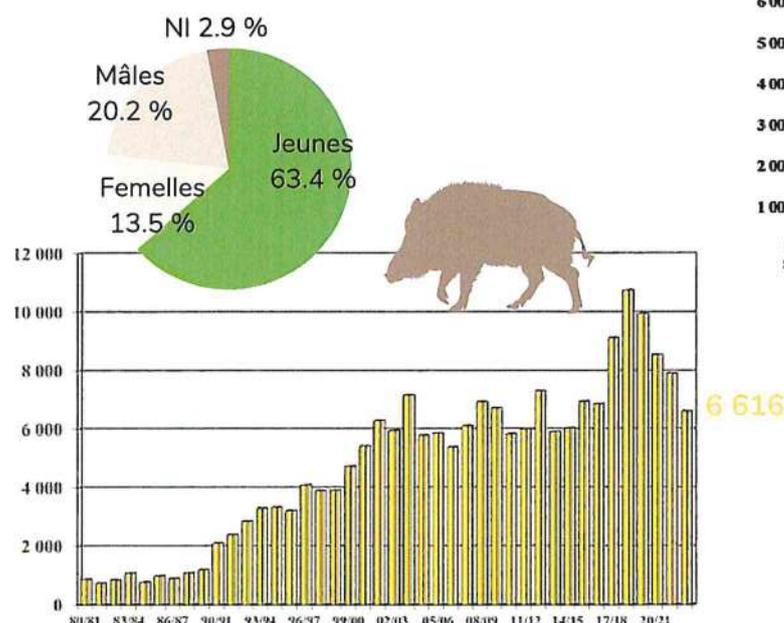
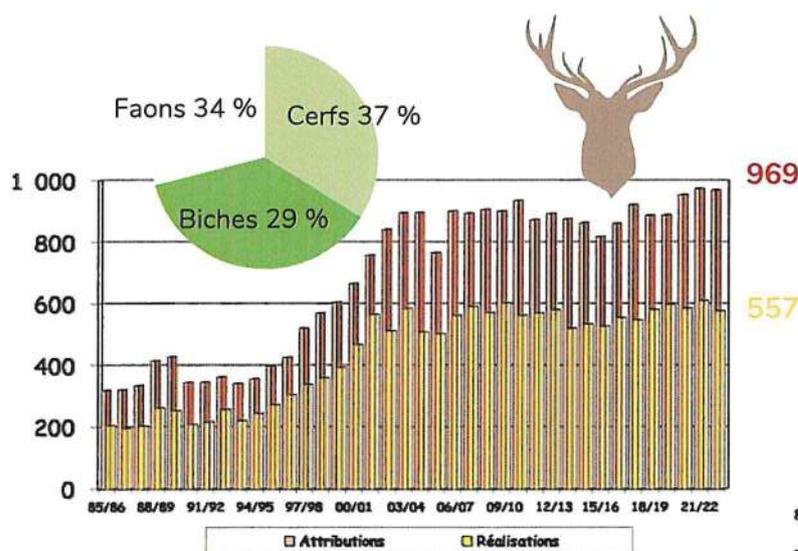
Place au bilan

Après deux saisons marquées par la crise COVID, les chasseurs ont pu retrouver pleinement l'exercice de leur passion. Le nombre de validations annuelles affichent une certaine stabilité dans les Ardennes (-1.2% par rapport à 2021/2022) résistant à la tendance nationale à la baisse.

Du côté des tableaux grand gibier, on retiendra de la saison 2022/2023 la baisse significative des populations de sangliers en retrouvant les niveaux des saisons 2015/2016 et 2016/2017. Cette baisse s'explique par la suppression des points noirs et une reproduction affectée par la sécheresse 2022. L'objectif est tout de même de retrouver un prélèvement annuel de 8000 sangliers.



La chasse du grand gibier

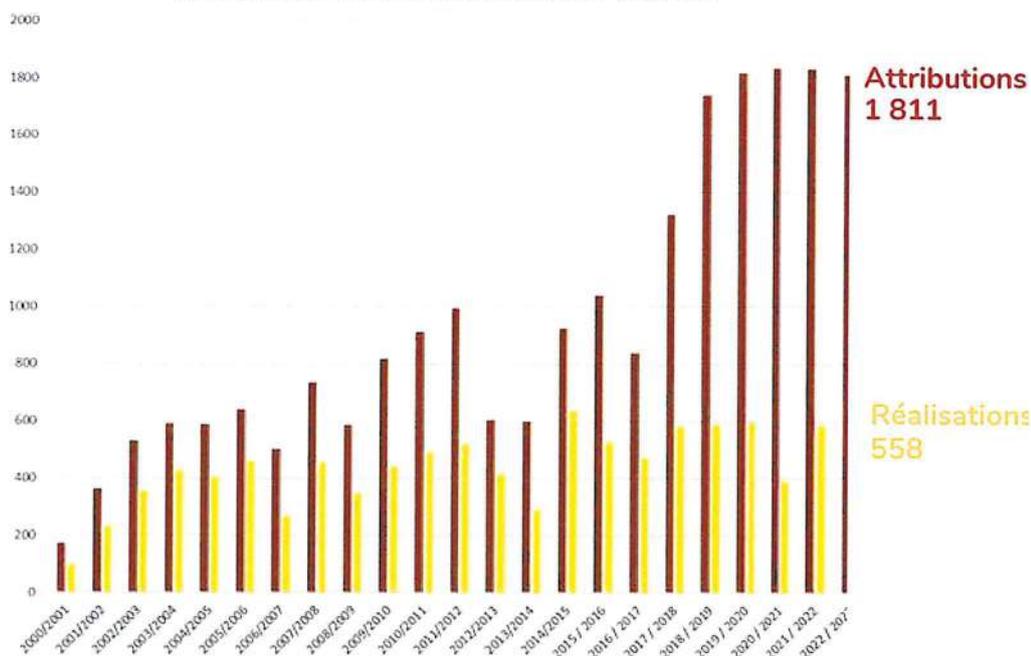


Nouvelle campagne 2022/2023

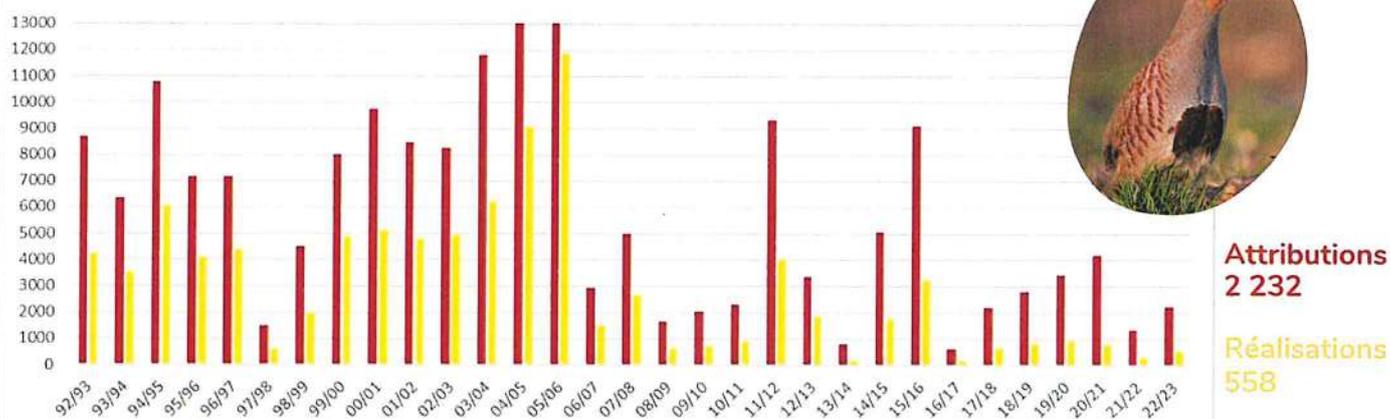
La chasse du petit gibier



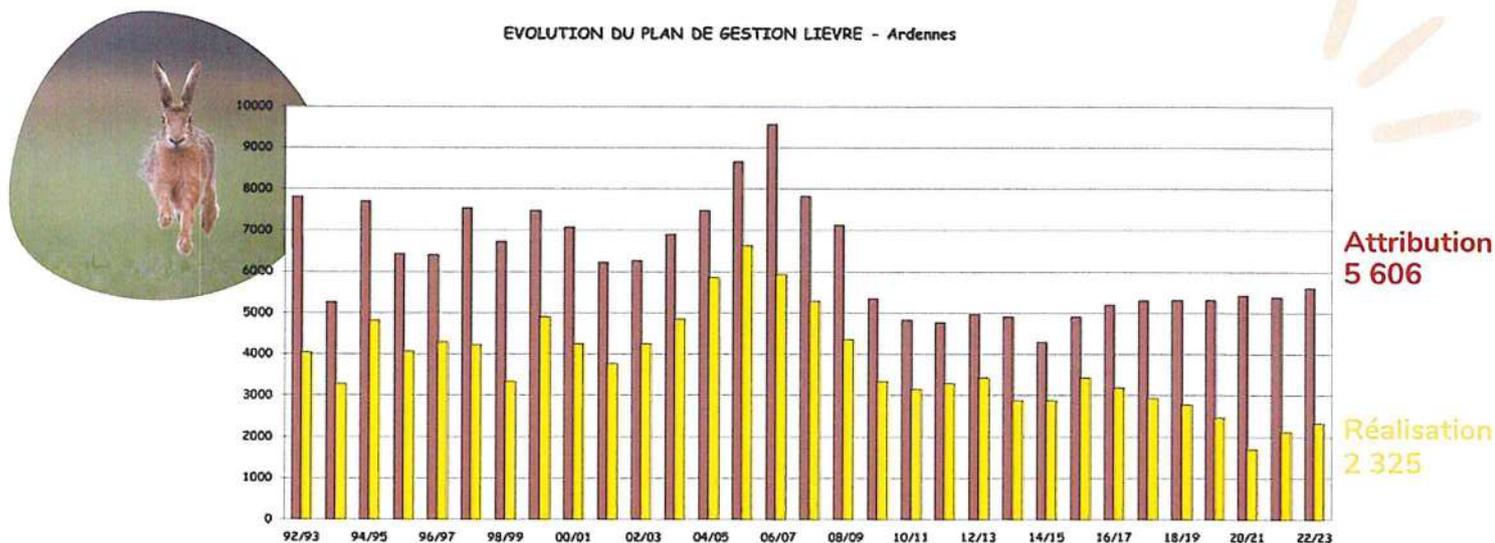
EVOLUTION DU PLAN DE GESTION FAISAN - Ardennes



EVOLUTION DU PLAN DE GESTION PERDRIX - ARDENNES



EVOLUTION DU PLAN DE GESTION LIEVRE - Ardennes



Les dégâts de gibier

Evolution des indemnisations dans les Ardennes


47 %
 par rapport à 2019

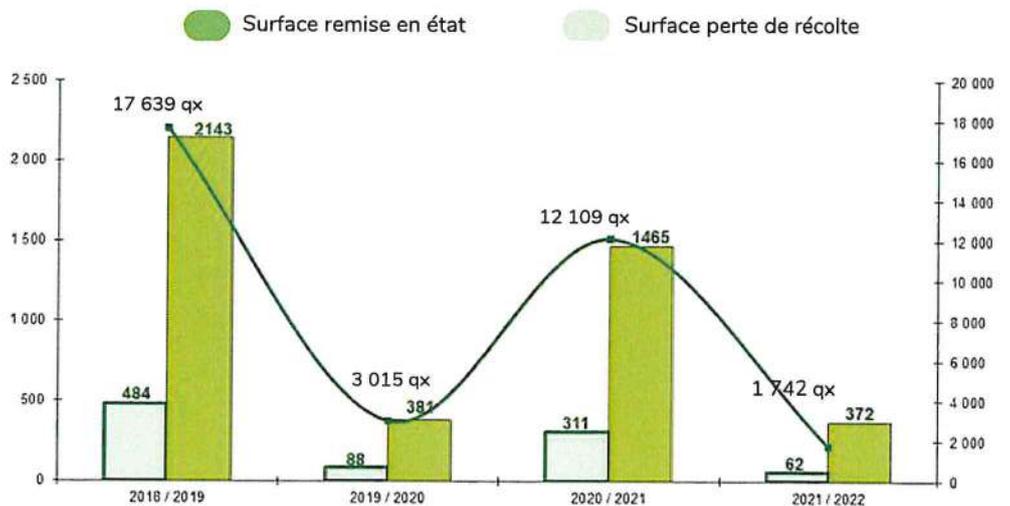


Evolution des quintaux et surfaces détruites des prairies


420 146 €
 pour 423 dossiers
 en 2018 / 2019

contre

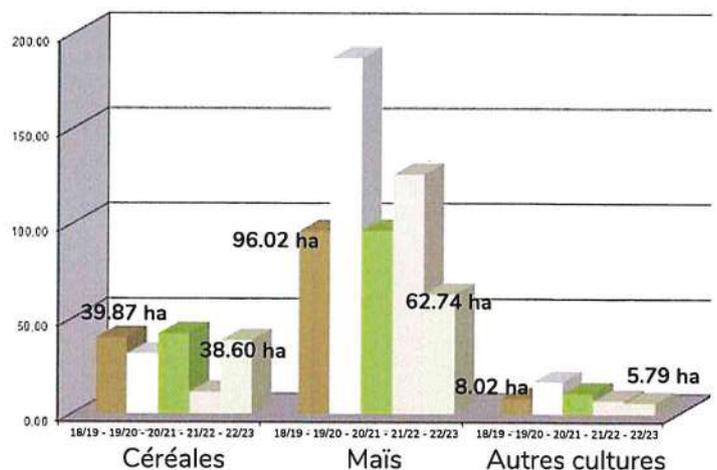
57 744 €
 pour 73 dossiers
 en 2021 / 2022



Evolution des dégâts en surface (hors prairies)


Céréales
 par rapport à 2019

Maïs et autres cultures
 (oléagineux, légumes
 secs, plantes sarclées
 par rapport à 2019



Chasses Traditionnelles et Migrateurs : une année 2022 toujours orageuse

Chasses traditionnelles : les Ardennes tiennent ferme !

Une série de manifestations dans toute la France, initiées par les Ardennes le 4 septembre 2021, pendant le travail de réécriture des arrêtés millésimés motivés par l'absence de solutions alternatives satisfaisantes par l'exercice de la chasse à tir ou l'élevage, a permis de rétablir la pratique suite à la suspension de mars 2021.

La joie des tendeurs ardennais a été de courte durée puisque le Conseil d'Etat a décidé de suspendre à nouveau l'application des arrêtés le 21 octobre 2021 basés sur l'arrêté cadre de 1989.

Début 2022 a donc été une étape importante et porteuse d'espoir de réécriture des arrêtés cadres de 1989 en vue d'une mise en conformité des règles des pratiques.



Les pantés et matoles ont pu reprendre dans le Sud-Ouest sur ces nouvelles bases. Les tenderies ardennaises devaient suivre le pas mais **un nouveau jugement du Conseil d'Etat a suspendu toute pratique** prétextant notamment que des solutions alternatives satisfaisantes aux méthodes de chasses traditionnelles (chasse à tir, élevage,...) existaient !

Cependant, les associations spécialisées, le service technique et les élus référents de la FDC 08, en collaboration étroite avec la FNC, se mobilisent d'arrache-pied encore et toujours pour « tordre le cou » aux critiques infondées du Conseil d'Etat. La partie n'est pas perdue, les Ardennes tiennent ferme !

Gibiers d'eau : des conditions climatiques perturbatrices

2022 s'est caractérisée par un climat chaud et sec au deuxième semestre. Les Ardennes n'ont pas été épargnées avec des niveaux d'eau anormalement bas sur les nappes d'eau et rivières réduisant considérablement la pratique de la chasse en début de saison.

Les températures toujours clémentes en automne n'ont pas donné d'épisode de froid marquant tant attendus par les chasseurs de gibier d'eau.

Sur le plan sanitaire, **aucun cas de grippe aviaire n'a été recensé dans les Ardennes avant la fermeture.**

Pour rappel, le Ministère de l'Agriculture a **établi des règles de graduation du risque de propagation en permettant la chasse et le transport d'appelants aux hutteurs** détenant moins de 15 oiseaux et sans lien avec un établissement d'élevage de volaille à des fins commerciales.



Chasse à l'alouette : la naissance d'une confrérie ardennaise

Suite à un voyage initiatique en septembre 2022, l'Association des Chasseurs de Plaine va prochainement créer la confrérie des chasseurs d'alouette ardennais au miroir.

Cette confrérie aura pour but de former, informer et rassembler les pratiquants qui feront revivre ce symbole d'une chasse technique appréciée des amateurs de convivialité et de gastronomie.

La sécurité et le partage de la nature : une préoccupation au cœur de la chasse ardennaise !

Signalisation des battues sur les routes ouvertes à la circulation : première saison d'application

Lors de chasses collectives à tir au grand gibier, telle que définie dans le schéma départemental de gestion cynégétique, le chasseur (y compris les personnes non armées) **doivent porter un vêtement fluorescent**.

Cette mesure déjà d'application depuis 2000, a été renforcée cette saison avec **les panneaux de signalisation temporaire « Chasse en cours »** avant le commencement de la chasse sur l'accotement ou à proximité des voies publiques (routes communales, départementales et nationales). Près de 3000 panneaux ont équipé les chasses ardennaises pour cette première année d'application.



Renforcement des mesures de sécurité annoncées par la Secrétaire d'État Bérangère Couillard

La fin de l'année 2022 a été marquée par l'annonce de Bérangère Couillard des 14 mesures de renforcement de la sécurité à la chasse suite aux recommandations de la mission sénatoriale en début d'année. Parmi ces annonces, qui devraient être appliquées pour la saison 23/24, figurent le délit d'alcoolémie, une formation obligatoire des organisateurs de chasse ou encore une application smartphone de géolocalisation des zones chassées, à suivre !



Formation décennale à la sécurité : forte mobilisation des chasseurs ardennais

Par un arrêté ministériel, les chasseurs doivent, **tous les 10 ans**, être sensibilisés par **une formation aux règles élémentaires de sécurité**.

La FDC 08 a démarré les formations dès janvier 2022 des chasseurs volontaires avec des formations théoriques et pratiques de 3h30 assurées par les administrateurs bénévoles.

Durant l'année 2022, ce sont **1108 titulaires du permis de chasser validé dans les Ardennes (soit 13,8 % des chasseurs) qui ont suivi cette formation**.

Création d'une affiche sur les règles de sécurité en battue au grand gibier

A l'occasion de l'ouverture 2022, une affiche des règles élémentaires de sécurité en battue au grand gibier a été envoyée aux 6500 abonnés à la revue fédérale « le chasseur ardennais ».

Au verso de cette affiche figurait également un modèle de consignes de sécurité telles qu'elles doivent être énoncées avant chaque journée.



Police de la chasse et de l'environnement

Afin de palier au quasi abandon de la mission de police de la chasse par l'OFB, la Fédération a décidé de ne pas rester fataliste et de se tourner vers la Gendarmerie pour sanctionner les actes de malveillance et vers un réseau départemental de chasseurs vigilants. Durant la saison 2022-2023 :

9

plaintes ont été déposées à la demande du bureau de la FDC08 pour enquêter sur des dépassements de plan de chasse ou encore des exercices illégaux de la chasse

2

procès ont également abouti à la condamnation de chasseurs pour des dépassements de plan de chasse à s'acquitter de sommes allant de 1700 à 2500 euros

16

Promouvoir notre passion



Territoires écoles de la Fédération

École de chasse de la Grande Forêt

Ce lot de **forêt domaniale de 446 ha** est mis à disposition de la FDC gracieusement par l'ONF. Pour la deuxième saison, la chasse en collective et individuelle a été pratiquée à des fins de formation de nouveaux chasseurs ayant passé l'examen du permis de chasser dans les Ardennes.

21 nouveaux chasseurs ont ainsi pu découvrir la chasse à l'approche et à l'affût du brocard cet été. La densité de chevreuil et l'aménagement du territoire ont permis de nombreuses observations et de célébrer le premier brocard d'un chasseur ardennais !



Lors des 6 journées de battues, **99 nouveaux chasseurs ont été accueillis** et ont pu prélever 23 animaux. La venaison commercialisable a entièrement servi à l'expérimentation de circuits courts de valorisation du gibier ardennais. Le succès de l'opération a démontré que des réseaux « de la forêt à l'assiette » pouvaient franchir le cap des contraintes administratives pour générer de l'activité économique dans nos campagnes.

2022 a été riche en formation et en expérimentation !

Côté scientifique, l'autre vocation du territoire, le projet « **Idex Tiques** » mené par l'Université de Strasbourg sur la région de l'Argonne et de Signy-l'Abbaye s'est clôturé en 2022.

Il se penchait sur les impacts des modifications socio-écologiques sur les maladies à tiques et leurs représentations professionnelles et sociales afin de prévenir efficacement les chasseurs et autres utilisateurs des risques. Un rendu sera public durant le premier semestre 2023.

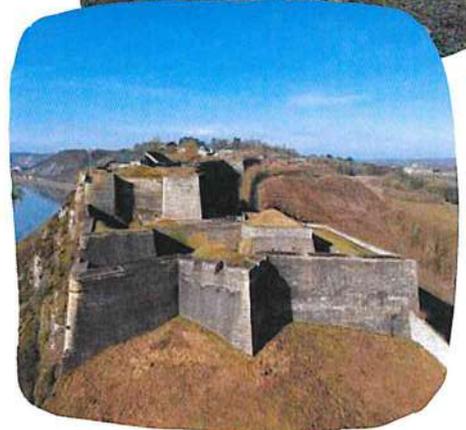
Le projet « **écotoxicologie** » a également profité des échantillons d'abats prélevés sur les animaux en battue. Ce projet mené par l'Université de Reims vise à identifier et quantifier les contaminants environnementaux dans les organismes de la faune sauvage de différents milieux de vie. Les animaux du grand massif de Signy ont été choisis pour représenter les milieux exclusivement forestiers.

Ecole de chasse du fort de Charlemont (Givet)

Haut lieu de l'histoire ardennaise, le fort de Charlemont offre un territoire de chasse de **84 ha escarpés**. Ce fût, il y a maintenant 7 ans, l'occasion pour la Fédération de prendre en charge l'exercice de la chasse sur ce terrain particulier pour y **accueillir des nouveaux chasseurs dans ces conditions d'exigence pointues sur la sécurité à la chasse.**

2 journées de battue au grand gibier ont accueilli cette saison 20 nouveaux chasseurs pour un tableau de 9 animaux. Cette année a également été l'occasion d'expérimenter sur ce territoire le tir de la bécasse et du faisán par les traqueurs, traditionnellement non armés.

Cette expérience a été une réussite de par la preuve que des consignes particulières peuvent être adaptés aux traqueurs et que tous les plaisirs de la chasse ont leur place dans le rabat.



Former et Informer

Présence aux évènements



50 000 visiteurs
sur 3 jours

Hutte pédagogique
Démonstration tir à l'arc
Dégustation de gibier



2 500 visiteurs

sur 2 jours

organisée par la FDC 08

Présentation de chiens de races
Concours chevaux de trait ardennais
Feu de la Saint Jean / Concours de fosses
Tir à l'arc, à l'arbalète et laser / Ball-Trap avec 2 plateaux d'or
Démonstration de brameurs avec les champions de France et de Belgique



14 000 visiteurs
sur 2 jours

Château Bainast à Béhen
Tenderie aux grives et aux vanneaux
+ 5000 appelants



Mais aussi...

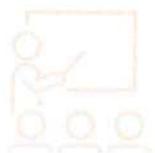
Fête du Parc par le PNR des Ardennes, Forum de l'Arbre et Fête de la Saint-Hubert par la ville de Charleville-Mézières

Les outils de communication de la fédération mobilisés en 2022



Le Chasseur Ardennais

Marque déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle



Le renouvellement des formations

En 2022

Retour de la formation des gardes particuliers



Formation à la chasse d'été

692 formés au permis de chasser

29 formés à la chasse accompagnée

33 formés à la chasse à l'arc

52 formés au piégeage

17 formés à l'hygiène alimentaire et venaison

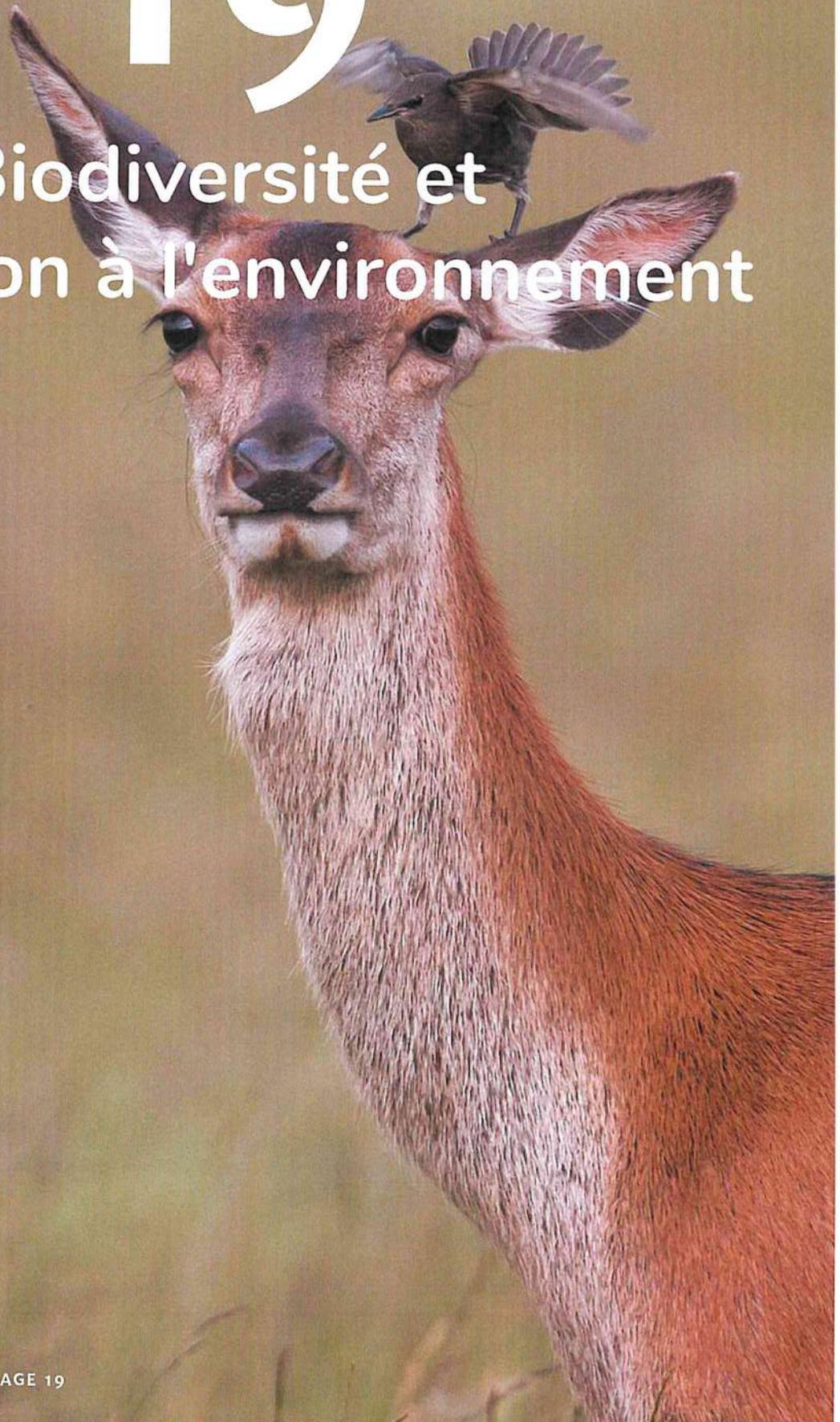
17 formés à l'hygiène alimentaire et venaison



Consulter notre catalogue formations

19

Biodiversité et Éducation à l'environnement



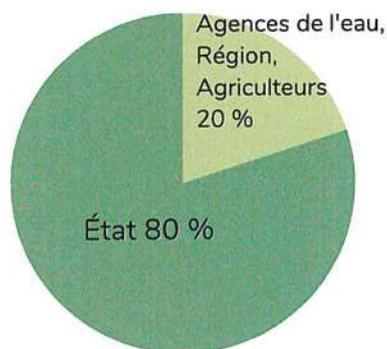
Agir en faveur de la biodiversité



Plantation de haies en milieu agricole

Budget 2022

862 092 €



La plantation de haies bénéficie d'un cortège d'espèces important, mais est également **un allié important du monde agricole** qui est constamment sous le feu des critiques. En effet, les bénéfices de l'installation d'une haie sont nombreux pour une parcelle agricole : **lutte contre l'érosion, protection du bétail, brise vent, installation des auxiliaires de culture, reconversion en agriculture biologique, amélioration paysagère, réponse à l'obligation de la réglementation PAC, ...**

Le travail consiste à démarcher les planteurs potentiels, de les accompagner durant toute la procédure qui comprend : la pertinence de la localisation et des essences à planter, le schéma de plantation, cahier des charges, devis auprès du pépiniériste, le suivi du chantier et la réception des travaux, la déclaration dans le dossier PAC et l'entretien qu'il faudra réaliser dans l'avenir pour garantir la pérennité et l'intérêt de la haie.

En 2022, 62 km de haie ont été plantés grâce au plan de relance et aux fonds éco-contribution. **En 25 ans, la Fédération des Chasseurs des Ardennes a accompagné une multitude de projets représentant la plantation de 215 kilomètres.**

Étude d'impact de la méthanisation sur la faune des plaines ardennaises

Les terres agricoles sont exploitées par de nombreuses espèces, notamment le Chevreuil (*Capreolus capreolus*), et constituent l'habitat principal du Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) et de la Perdrix grise (*Perdrix perdrix*).

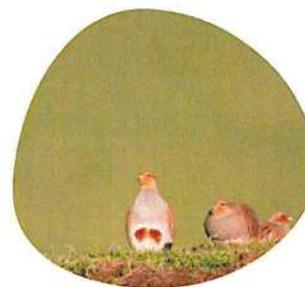
Or, les populations de ces deux dernières espèces ont toutes les deux subi un déclin depuis ces dernières années. Aujourd'hui, **le développement rapide de la méthanisation entraîne une nouvelle modification des paysages agricoles.**

Budget prévisionnel
74 000 €

En effet, la méthanisation va modifier les occupations des sols avec les Cultures Intermédiaire à Vocation Énergétique, les dates de semis et de récolte ainsi que les traitements associés (mécaniques, phytosanitaires, types d'épandages, ...) ce qui pourrait modifier l'exploitation de l'espace par ces espèces.

Afin de mettre en œuvre des mesures de conservation efficaces, il est important de disposer de connaissances solides sur l'exploitation de l'habitat en plaine céréalière chez ces trois espèces.

Ce travail a débuté en 2022 et s'étalera sur 3 années durant lesquelles s'opéreront des recensements de mortalités à la récolte et des suivis de l'occupation de l'espace par des animaux équipés de balises GPS.



PROJET
ZONE ATELIER
ARGONNE



Agir en faveur de la biodiversité

Suivi pluriannuel des ongulés et de leurs habitats par la méthode des Indices de Changements Ecologiques



Ce projet pluridisciplinaire et multi partenarial conduit à l'échelle du Grand-Est s'inscrit dans le cadre de l'équilibre Forêt-Gibier et du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB Grand-Est).

Il vise à **acquérir des données tangibles sur l'évolution spatiotemporelle des populations d'ongulés sauvages** et de la biodiversité des écosystèmes du Grand-Est afin d'optimiser leur gestion (outils d'aide aux décisions/gestion adaptative). Les mesures des indices appelés Indice de Changement Ecologique (ICE) doivent être réalisées annuellement selon un protocole inchangé.

Budget annuel pour les Ardennes : 16 000 €

L'objectif est d'**assurer une gestion adaptative du cerf élaphe et du chevreuil** grâce à l'acquisition de connaissances sur les populations, la performance des individus en lien avec leurs habitats à maintenir en bon état de conservation. Ces travaux concernent 12 550 ha dans les Ardennes sur le secteur Hargnies-Vireux.

Suivi avifaunistique dans les Ardennes : vers une amélioration des connaissances des espèces et de leur état de conservation



La Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes est adhérente de l'ISNEA (Institut Scientifique Nord-Est Atlantique) et mène, conformément à ses statuts, des missions de protection et de gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Le programme de monitoring toutes espèces, initié en 2012 par l'ISNEA, sera, pour partie, déployé par la FDC 08.

Ce projet vise à mettre en œuvre différents protocoles standardisés proposés par l'ISNEA afin d'**améliorer la connaissance globale sur les oiseaux pour favoriser leur préservation et leur utilisation durable** par la chasse pour les espèces gibier.

Depuis 8 ans, la FDC 08 réalise un suivi des oiseaux d'eau hivernants sur 2 sites des Ardennes. **De nouvelles actions de recensement ont débutées en 2022** et compléteront fortement pour les années à venir ce suivi par des actions sur d'autres espèces, d'autres sites et d'autres compartiments de la biologie des oiseaux.



CRÉATION D'UN ESPACE LUDOPÉDAGOGIQUE AU SIÈGE DE LA FDC 08

La FDC 08 propose depuis 2022 aux établissements scolaires, en application des programmes définis par l'Éducation Nationale, des animations concernant la présentation de la faune sauvage ou des milieux naturels de leur territoire, sur son site de 11 Ha situé juste au sud du Parc Naturel Régional des Ardennes et à quelques kilomètres de Charleville-Mézières, chef-lieu du département.

Cet espace idéalement situé, possède une diversité de milieux naturels permettant l'implantation d'un espace ludopédagogique.

Pour se faire nous utilisons nos compétences et nos expériences dans ce domaine afin de contribuer à l'éducation à la nature. Nous souhaitons montrer par notre action que nous sommes un acteur majeur en matière d'environnement.

Budget
fonctionnement
annuel
25 000 €

Investissement
construction
160 000 €



Encreur la chasse dans la gastronomie

Ardennaise



Une étude de faisabilité concluante

En 2020, le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) et la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes, se sont associés pour lancer une étude de faisabilité de l'implantation d'une filière venaison de proximité sur le territoire.

Promouvoir et préserver le savoir-faire local

Ce projet a fait suite à l'appel à projet du Réseau Rural National – Ministère de l'Agriculture répondu par la FNC et ses partenaires bénéficiant des aides financières du FEADER et de la Fondation François Sommer.



Un projet d'atelier de découpe à Charleville-Mézières est en cours

Lors de la première édition de la célébration de Saint-Hubert place Ducale en novembre 2022, Ardenne Metropole a tenu une conférence sur un projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment de l'abattoir de Charleville-Mézières pour accueillir l'activité de découpe de gibier ardennais.

Ces travaux ont reçu le soutien de l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie. D'autres subventions devraient financer les travaux budgétisés à plus de 2 millions d'euros. Patrick Fostier, en charge du projet à la Communauté de Commune a annoncé le début des travaux en octobre 2023 pour un début d'activité prévu en septembre 2024.



Les Ardennes sont donc un des 7 départements en France qui expérimentent l'implantation d'une filière de valorisation de venaison locale dans l'espoir de créer des modèles duplicables.

L'objectif est à la fois, promouvoir et préserver le savoir-faire local des différents métiers de bouche, valoriser une consommation en circuit court et dynamiser économiquement le territoire.

La première étude de faisabilité a été confiée au cabinet Agrex Consulting en 2021. Le travail a consisté à mesurer l'intérêt que portent les acteurs locaux à ce projet (chasseurs, restaurateurs, et commerçants) mais également de construire un plan d'action pour la mise en place d'une telle filière.

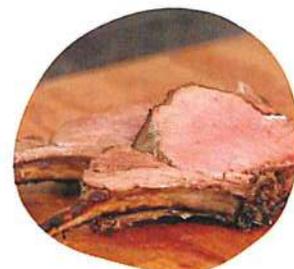
Les résultats ont été très encourageants avec un potentiel de collecte de 30 tonnes rien qu'à l'échelle du PNR.

En attendant, la collecte du gibier s'organise !



Avec le concours financier des fonds LEADER gérés par le PNR des Ardennes, deux remorques frigorifiques dédiées à la collecte du gibier ont été acquises par la Fédération des Chasseurs des Ardennes.

Ces remorques seront mises à disposition des sociétés de chasse, de la zone PNR dans un premier temps, pour livrer l'atelier de découpe de gibier dans des conditions d'hygiène optimales. Ce projet a également été soutenu par le Conseil Départemental.



Notes





Fédération Départementale **des Chasseurs des Ardennes**

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
Agrément par arrêté préfectoral n°2022/705 du 27 décembre 2022

49 rue du Muguet - Route de Gernelle - 08090 SAINT-LAURENT
Tél. : 03 24 59 85 20 - Mail : fdc08@chasseurdefrance.com

Suivez-nous :

Site internet

www.le-chasseur-ardennais.com



Facebook

FDC 08 - Fédération des chasseurs
des Ardennes

